

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(41^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

LuraTech

1^{re} séance du mardi 29 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5209).

CULTURE ET COMMUNICATION

Culture

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Hervé de Charette,
Jean-Paul Bret,
M^{me} Françoise de Panafieu,
MM. Jean-Paul Fuchs,
Guy Hermier.

M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5227).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

CULTURE ET COMMUNICATION

Culture

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la communication, concernant la culture.

La parole est à M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture et de la communication, monsieur le secrétaire d'Etat aux grands travaux, mes chers collègues, on a beau se dire qu'il n'est que neuf heures et demie du matin, que la séance précédente s'est terminée il y a tout juste un peu plus de six heures, que l'assistance est de qualité, on ne peut que regretter la faiblesse numérique particulièrement marquée de l'auditoire.

Mais peut-être, monsieur le ministre, l'absence de nos collègues s'explique-t-elle par le fait qu'ils sont totalement rassurés quant à l'avenir de votre département ministériel - car les crédits que nous examinons ce matin sont satisfaisants - et qu'ils vous font confiance.

Le projet de budget de la culture pour 1992, avec ses 12,98 milliards de francs, en augmentation de 7,3 p. 100, se compare avantageusement à d'autres et à l'évolution du budget général de l'Etat qui progresse de 3,1 p. 100, y compris le solde des comptes spéciaux du Trésor.

Si l'on en soustrait les grands travaux et les crédits recherche, le budget de la culture s'élève encore à un peu plus de 10 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit une hausse supérieure à 4 p. 100.

Trois ambitions marquent ce budget : la continuation des grands travaux, l'aide à la création et la réduction des inégalités culturelles. Ce sont les trois axes autour desquels j'articulerai mon propos.

D'abord, les grands travaux.

L'enveloppe qui leur sera consacrée en 1992 s'élève à 2,84 milliards de francs en autorisations de programme, contre 3,15 milliards en 1991. Il y a donc une baisse de 10 p. 100, après plusieurs années d'accroissement. Cette inversion de la tendance, qu'il faut souligner, s'explique par le quasi-achèvement des importantes opérations menées au cours des années qui viennent de s'écouler : le Grand Louvre, l'Opéra de la Bastille, la Cité de la Musique.

Les crédits inscrits pour 1992 vont permettre la poursuite des travaux engagés sur le parc de la Villette et la Bibliothèque de France. S'y ajoutent des opérations conduites sur certains établissements spécifiques dépendant du ministère de l'éducation nationale et d'ailleurs pilotées par ce ministère : c'est le cas du Muséum d'histoire naturelle et du Musée national des techniques.

Les grands travaux ont nourri et continuent de nourrir de nombreux débats. Intellectuels, responsables politiques dissertent volontiers sur leur utilité, sur leur coût et sur la pertinence des choix qu'ils reflètent. Si aucune manifestation n'est encore annoncée, les articles et les textes circulent, les pétitions, parfois, recueillent des signatures.

Le moins est que le rapporteur de ce budget, qui l'était déjà en 1974 lorsque le centre Pompidou se terminait, vous livre sur ce sujet quelques-unes de ses réflexions.

D'abord, sur l'utilité des grands travaux, j'observe qu'ils constituent sans doute, avec la construction européenne, l'un des grands desseins de cette fin de siècle. Ce sont d'ailleurs, pour partie, les mêmes qui s'opposent aux grands travaux, leur reprochant d'être inutiles, et qui s'exclament, chaque jour, qu'il n'y aurait plus en France de projets d'avenir, plus d'utopies mobilisatrices.

Il faut être logique : ou l'on déplore l'absence de grands desseins, ou l'on s'oppose à la politique de grands travaux. On ne peut jouer les deux partitions à la fois !

M. Eric Raoult. Et le chômage ?

M. Louis de Broissia. Allez dire cela aux agriculteurs !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Pas de démagogie ! Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Je connais les agriculteurs au moins aussi bien que vous, et depuis plus longtemps !

M. Jean-Paul Bret. Très bien !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Ce n'est pas pour rien que je préside depuis quinze ans le conseil général du premier département d'élevage en France !

M. Louis de Broissia. Je suis né dans un département d'élevage !

M. Jean-Paul Bret. Il fallait y rester !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Vous l'avez quitté rapidement, probablement !

M. Louis de Broissia. Non, je ne l'ai pas quitté !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues. Poursuivez monsieur le rapporteur.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Revenons à la culture.

Si l'on peut déplorer une localisation trop exclusivement parisienne - mais le Grand Louvre pouvait-il être réalisé ailleurs ? - reconnaissons que le choix de leur implantation dans des quartiers souvent défavorisés a permis aux grands travaux d'être autant d'opérations réussies de réhabilitation urbaine et, dans une certaine mesure, de démocratisation culturelle.

Ils ont animé le quartier de la Bastille - un quartier qui n'avait avec l'Opéra que des relations très distendues ; ils ont contribué à infléchir durablement la vocation du site de la Villette, de sinistre mémoire depuis les années soixante-dix ; ils tendent à ériger l'axe Bercy-Tolbiac en un haut lieu de culture et d'urbanisme, avec le Palais omnisport, le nouveau ministère des finances et la Bibliothèque de France.

M. Eric Raoult. Et les squatters !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. On sait pourtant que ce secteur était traditionnellement coupé des livres ou de l'art, ceux-ci se concentrant principalement, selon l'heureuse expression de Boris Vian, vers le quartier des « germanopratin ». »

Enfin et surtout, les grands travaux ont fait accéder la France à la modernité.

C'est vrai en matière de muséologie. Avec le Grand Louvre, finies les galeries où les œuvres sont entassées sans espace et sans perspective, fini le capharnaüm hérité de l'esthétique de l'accumulation propre aux musées du XIX^e siècle. Désormais les salles sont claires et aérées. Il y a de la place. On voit les œuvres. Le Louvre n'existe plus ce décor kitsch pour romans populaires comme dans *Belphegor*. Il devient un musée-phare pour l'an 2000.

C'est vrai également de l'Opéra Bastille. On a fait reproche à la grande salle de ne l'être pas assez. Il est exact que cinq cents places de plus auraient amélioré le ratio économique. Mais cette salle est des plus innovantes. Elle permet la mise en œuvre de représentations audacieuses, de chorégraphies extrêmement aériennes facilitées par l'espace qui existe sur la scène. Quant aux conditions d'acoustique, si essentielles, elles sont, il faut le souligner, homogènes, quel que soit le fauteuil occupé.

C'est vrai, enfin, pour la Bibliothèque de France. Il s'agit en effet d'un projet résolument novateur qui vise à créer, au moyen d'un ensemble de réseaux, un système général d'informations permettant à chacun, en quelques secondes, de communiquer avec l'ensemble des lieux où peut résider le savoir.

Ainsi, grâce à ce projet, une fois rendu dans la bibliothèque, il ne suffira plus que d'allumer des écrans pour s'initier aux connaissances les plus diverses, conservées dans les centres documentaires les plus lointains. Toutes ces raisons plaident incontestablement pour l'utilité des grands travaux. Ils embellissent Paris et contribuent au rayonnement de la France dans le monde.

Pourtant, il faut savoir exorciser les vieux démons.

Dans la mise en œuvre des grands travaux, le ministère doit s'efforcer d'éviter trois écueils, qui sont des écueils classiques en France depuis longtemps, probablement depuis le milieu du XIX^e siècle, s'il ne veut pas que ces derniers ne viennent compromettre la réussite de la vaste ambition qui est la sienne.

Tout d'abord, il faut éviter la tentation du « Parnasse ». Il est nécessaire, quelle que soit la réalisation, que l'aspect esthétique des choses ne prenne jamais le pas sur l'aspect fonctionnel. Il faut se défier de la tendance naturelle des concepteurs, qui sont aussi des artistes, à faire « de l'art pour l'art ». Sinon, le prix à payer, en cas de dysfonctionnements trop caractérisés de ces immenses navires, serait par trop insupportable. Ainsi, l'érection de la Bibliothèque de France ou la rénovation de la grande galerie du Museum d'histoire naturelle doivent-elles tenir compte d'impératifs liés à la finalité de ces édifices – je pense au stockage, non au rangement des collections.

Ensuite, il faut s'efforcer de maîtriser les coûts de fonctionnement des organismes, une fois leur construction achevée. A défaut, le temps s'écoulant et la contrainte budgétaire demeurant inchangée, le risque sera grand, à terme, les frais de maintenance, voire de réparations, augmentant inévitablement – pensons au centre Georges-Pompidou – de voir les institutions « galérer » pardonnez-moi l'expression, faute de pouvoir bénéficier des crédits de paiement qui leur seraient nécessaires.

Enfin, il ne faut jamais perdre de vue l'objectif de démocratisation. Dans tous les cas de figure, il faut toujours viser le public populaire, le plus grand nombre. La vraie finalité de l'art et de la culture n'est-elle pas d'être un langage universel ?

Ce propos vaut en particulier pour l'Opéra, et spécialement pour l'Opéra Bastille.

Monsieur le ministre, nous nous en sommes entretenus à la commission des finances : si je souhaite que la tarification des places à l'Opéra Bastille soit effectuée à un niveau réaliste – un spectacle d'opéra coûte cher, mais certains mélomanes peuvent en payer le prix – je reste attaché à la pratique mise en place dans cet établissement et qui veut qu'à chaque représentation il y ait un quota significatif de sièges à prix réduit.

J'en viens maintenant au deuxième grand axe du budget : l'aide à la création.

La création artistique fait l'objet, cette année, d'une politique ambitieuse et diversifiée. J'en analyserai les principales composantes avant d'aborder trois problèmes qui handicapent singulièrement votre politique, bien qu'ils ne dépendent pas directement de votre ministère.

Voyons d'abord les grands traits de l'action gouvernementale en matière de soutien à la création.

Les crédits destinés à soutenir la création sont en progression de 4,5 p. 100 par rapport à 1991 et s'élèveront, en 1992, à 3,43 milliards de francs. Les secteurs privilégiés sont le théâtre, la musique et la danse, le livre et les arts plastiques.

Ainsi, 900 millions de francs sont prévus pour le théâtre. Ces crédits d'intervention ont pour objet de favoriser la décentralisation dramatique, la mise en valeur des activités théâtrales, les théâtres privés, la création dramatique et la sensibilisation du milieu scolaire.

A ces crédits du titre IV s'ajoutent des crédits d'investissement : une autorisation de programme de 100 millions de francs doit permettre, notamment, de financer l'équipement des salles et des conservatoires d'art dramatique ainsi que la poursuite de la réalisation du « prototype d'équipement culturel », une salle mobile destinée à accueillir différents types de spectacles vivants.

La musique et la danse bénéficient quant à elles pour 1992, de 1,46 milliard de francs sur le titre IV. Ces crédits d'intervention ont notamment pour objet de développer la diffusion musicale, de soutenir la diffusion chorégraphique en régie et d'aider la formation lyrique, musicale et chorégraphique.

Aux crédits du titre IV s'ajoute une autorisation de programme de 105 millions de francs destinée à financer, en particulier, des petites salles et des lieux ouverts aux concerts et aux chorégraphies.

Le secteur du livre, pour sa part, perçoit une dotation de 120,7 millions de francs sur le titre IV. Ces crédits doivent permettre d'aider la diffusion, la commercialisation et la traduction des livres français à l'étranger. Ils doivent également permettre de favoriser l'accès du livre au plus grand nombre dans le cadre de la lutte contre les inégalités.

En outre, le secteur du livre bénéficie d'une subvention d'investissement de 91,4 millions de francs en autorisations de programme en vue de financer, notamment, l'achèvement des bibliothèques en régions.

Enfin, les arts plastiques reçoivent, sur le titre IV, des crédits d'un montant de 367 millions de francs, destinés à encourager la création et la diffusion de l'art contemporain et à favoriser la formation des artistes.

A ces moyens s'ajoute, sur le titre VI, une autorisation de programme de 43 millions de francs destinée, en particulier, à la création d'ateliers d'artistes et de centres d'art.

Au total, le budget du ministère de la culture poursuit donc, en matière de création, une action volontariste et diversifiée. Cet effort mérite d'être souligné et encouragé.

Je souhaite néanmoins, monsieur le ministre, conclure ce développement en attirant votre attention sur trois problèmes qui, je le disais, sont autant de handicaps. Ils ne sont pas directement de votre compétence, mais ils frappent le monde des arts et de la création de manière particulièrement brutale.

Il s'agit, d'abord, du problème lié à l'institution, depuis le 15 juillet dernier, d'une surtaxe aérienne s'agissant de l'envoi de livres par la poste hors de la C.E.E. ; ensuite, du problème lié à la suppression, pour 1992, du chapitre budgétaire consacré aux programmes de formation professionnelle des différents ministères sur le budget du ministère du travail ; enfin, du problème difficile de l'assurance chômage des artistes interprètes.

En ce qui concerne la surtaxe aérienne, on peut considérer que cette dernière pénalise, de manière importante, les éditeurs et les libraires qui exportent des livres français par la poste hors de l'Europe. Elle rend plus difficile la diffusion du livre français à l'étranger.

S'agissant de la suppression du chapitre budgétaire consacré aux programmes de formation professionnelle des ministères au titre du budget du travail, cette suppression suscite des difficultés très graves pour les stagiaires du secteur culturel qui ont vocation à devenir de futurs profes-

sionnels dans le monde de la culture, soit au sein des organismes privés, soit au sein des organismes publics dépendant précisément de votre ministère.

Ces deux décisions – l'institution de la surtaxe et la suppression du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale – me paraissent devoir être reconsidérées, dans l'intérêt d'un meilleur rayonnement de la culture française à l'étranger et dans celui d'une meilleure formation initiale ou continue des futurs cadres et techniciens de la culture dont nous avons besoin.

Quant au troisième problème, celui du régime d'assurance sociale des artistes interprètes, je ne pense pas qu'il vous laisse indifférent. Vous pourrez peut-être, dans un instant, nous faire part des conversations que vous n'avez pas manqué d'avoir avec le ministre responsable, car cette question interpelle très directement la représentation nationale.

Je dirai maintenant quelques mots d'une action du département ministériel car elle me tient à cœur : celle qui vise à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture. J'ai observé, pour m'en réjouir, que cet objectif était à nouveau prioritaire dans le budget. En effet, une dotation de 173 millions de francs en autorisations de programme est prévue pour financer, d'une part, la décentralisation culturelle – contrats de Plan, développement social des quartiers, etc. – et, d'autre part, différentes opérations d'équipement d'intérêt général : je pense au programme Zénith ou au réseau des cafés-musique. L'enveloppe contribue ainsi à l'initiation des jeunes aux œuvres de l'esprit et à l'insertion sociale des populations les plus défavorisées.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Josselin.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. En conclusion, le budget de la culture pour 1992 peut être considéré comme satisfaisant, au moins à l'aune des budgets de certains autres ministères.

Les grands travaux sont poursuivis et, avec eux, la réalisation d'un vaste dessein à l'horizon de l'an 2000.

Tous les domaines de la politique culturelle sont dotés de moyens substantiels et en particulier ceux qui rendent possible l'intégration des plus défavorisés.

Un effort se poursuit, encore insuffisant, pour rééquilibrer le partage des dépenses culturelles entre Paris et la province.

Il reste encore à améliorer l'appareil statistique du ministère. Mais je sais, monsieur le ministre, que vous vous y employez. Je pense que la représentation nationale devrait être en mesure, en 1992, de disposer du montant des crédits dépensés par le département ministériel région par région, même si, nous ne l'ignorons pas, cette entreprise est difficile : les résultats de l'étude devront être abordés avec prudence, en évitant de faire preuve d'un esprit strictement « égalitariste ». La valeur du patrimoine d'un département ou d'une région ne se mesure pas nécessairement en fonction de sa population.

En outre, dans le cadre de cet effort d'amélioration des statistiques, je souhaite également que les efforts du ministère de la culture puissent être coordonnés avec ceux du ministère de l'éducation nationale et ceux du ministère des affaires étrangères, afin que les trois départements puissent publier de façon conjointe, dès 1992, des séries chiffrées dans un certain nombre de secteurs où leurs sphères de compétences se recoupent, et notamment dans le secteur qui concerne les dépenses culturelles françaises réalisées à l'étranger.

J'achèverai ce discours sur une remarque : je me dois d'observer que le budget de la culture pour 1992 constitue une étape décisive sur le chemin du « 1 p. 100 du budget de l'Etat consacré à la culture ». En 1992, ce budget représente 0,98 p. 100 des dépenses de l'Etat ; le taux était de 0,48 p. 100 en 1981. La constatation est rassurante à mes yeux.

A une époque où l'on voit encore bon nombre d'intellectuels critiquer, au non des conceptions passéistes héritées du XIX^e siècle, le bien-fondé des interventions publiques en matière d'action culturelle – comme si l'art naissait nécessairement sans argent et que les artistes du siècle dernier avaient tous été des prolétaires ! – il est réconfortant de voir que le Gouvernement maintient fermement le cap dans le domaine des dépenses de culture et qu'il continue de façon volontariste et raisonnée, en vue d'offrir à l'ensemble des citoyens de notre pays plus de connaissances, plus de beauté, plus d'émotions et, au total, plus de bonheur.

On conviendra que j'avais de bonnes raisons pour proposer à la commission des finances d'adopter les crédits du ministère de la culture, ce qu'elle a fait : c'est donc en son nom que je vous demande d'émettre un vote favorable à l'adoption de ces crédits.

M. Louis de Broissia. Vous avez le droit d'applaudir, messieurs les socialistes ! Sans applaudissements, c'est triste !

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, il y a continuité de la politique culturelle depuis dix ans, exception faite de la période de cohabitation. Vous ne serez donc pas étonnés de la continuité dans la critique formulée par les rapporteurs pour avis successifs des budgets de la culture.

Vous avez fait beaucoup, monsieur le ministre, nous le reconnaissons, et il est – je vais vous faire plaisir – d'incontestables lumières dans votre bilan. (*Sourires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Je pense à des manifestations populaires comme la fête de la musique où la population peut participer, à peu de frais, à un mouvement de création et d'expression spontanée. Je pense à l'effort que vous consentez en faveur du patrimoine, effort amorcé par la loi de programme de M. Léotard. Vous faites encore mieux que ce qui était prévu et je ne peux que m'en réjouir car la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine sont un impératif national.

Cet effort est d'ailleurs économiquement intéressant, porteur d'investissements et d'emplois. Il doit néanmoins être poursuivi, en particulier dans de nombreux secteurs ruraux où de petites communes se heurtent à la faiblesse de leurs propres ressources mais aussi à la lenteur et à la complexité administrative excessive d'une procédure qui retarde bien souvent l'exécution des travaux programmés et qui aboutit à une sous-consommation des crédits votés par le Parlement.

Il semble que la réforme des études et travaux sur les monuments historiques ne se soit pas traduite par l'accélération escomptée des délais administratifs et techniques. La sous-consommation des crédits, notamment du chapitre 66-20, demeure préoccupante.

Il est une autre préoccupation devant laquelle le Parlement ne peut rester indifférent : les crédits sont discutés, votés par une majorité d'entre nous, et se retrouvent biffés d'un trait de plume en cours d'exercice. Dans ces conditions, à quoi bon un débat parlementaire, à quoi bon un Parlement ?

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. S'il y a des aspects positifs dans le bilan que vous présentez, il y a aussi des ombres et ce budget suscite beaucoup d'interrogations.

L'augmentation de vos crédits est incontestable : plus 7,3 p. 100. Mais, on le sait, une augmentation de crédits ne constitue pas en soi une politique culturelle, à plus forte raison quand la croissance des recettes de l'Etat n'est que de 2,6 p. 100, tandis que les dépenses augmentent de 3,1 p. 100. Votre budget est donc générateur de déficit budgétaire.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Ah !

M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. J'en parlerai à Michel Charasse !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Conduire une politique suppose de déterminer des choix et des priorités. Or il semble que, pour le ministère de la culture, tout soit priorité, même si, une fois encore, ce sont les grands travaux qui se taillent la part du lion.

Les crédits de paiement destinés aux « grands chantiers » augmenteront en effet de 21,3 p. 100 en 1992, un chiffre que vous ne citez pas volontiers puisqu'il ne figure même pas dans votre très détaillé dossier de presse de présentation. Vous préférez, et l'on vous comprend, mettre l'accent sur la baisse des autorisations de programme consécutive à l'achèvement de certains grands travaux, comme l'Opéra ou la cité de La Villette.

La forte augmentation des dotations est en fait essentiellement due aux dotations destinées à la Bibliothèque de France. Cette opération, louable dans son principe, semble toutefois mal engagée et reproduit les mêmes travers qui avaient déjà caractérisé la construction de l'Opéra Bastille.

Le choix de la forme du bâtiment précède celui du fond, celui de la destination réelle du bâtiment : opéra populaire ou non ? Bibliothèque d'un type entièrement nouveau ou reproduction améliorée de la Bibliothèque nationale ?

D'une manière générale, la décision de réaliser une nouvelle grande institution n'est pas précédée d'une réflexion sur ses finalités et ses missions.

Dans les deux cas, une date butoir symbolique est choisie : le bicentenaire de la Révolution française, la fin du second septennat du chef de l'Etat. Il faut impérativement s'y tenir, au besoin à marches forcées, et rapidement créer l'irréversible.

Aucune réflexion sérieuse n'a été engagée sur le coût de fonctionnement du nouvel établissement. Il est à l'heure actuelle impossible d'estimer quel sera le coût de fonctionnement, en régime de croisière, de la Bibliothèque de France, et cela d'autant plus que les missions précises de l'institution n'ont toujours pas été définitivement arrêtées.

En fait, comme l'écrit Marc Fumaroli, professeur au Collège de France : « La Très Grande Bibliothèque n'a pas été inventée dans le cadre d'une réflexion générale sur les bibliothèques de la région parisienne. C'est l'initiative détachée des besoins réels en ce domaine. »

Comment ne pas s'inquiéter de cette lettre ouverte adressée au Président de la République et dans laquelle s'accordent à dénoncer « un projet architectural spectaculairement mauvais » des universitaires, chercheurs, écrivains de toutes sensibilités politiques : Georges Le Rider, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale, Léopold Sédar Senghor, Michel Déon, Jacqueline de Romilly, Pierre Chaunu, Maurice Rheims, Stanley Hoffmann, Maurice Agulhon, Pierre Goubert et bien d'autres ?

Ces chercheurs et écrivains ne sont pas des pétitionnaires professionnels. Et la lecture du journal *Libération* nous apprend ce matin qu'ils sont 566.

Comment ne pas prendre en considération les remarques d'Alice Saunier-Seïté (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. ... qui considère que la Très Grande Bibliothèque ne correspond ni aux conceptions culturelles, ni aux méthodes de travail des vrais chercheurs.

Une des conséquences de cette absence précise de définition des missions de la Très Grande Bibliothèque, et notre commission s'en est déjà émue à maintes reprises, c'est que le budget de la culture sera inévitablement grevé par des coûts fixes incompressibles. Le Grand Louvre, l'Opéra, la Bibliothèque de France, s'ajoutant à la Comédie Française et au Centre Georges-Pompidou, ce seront sans doute plus de 2,5 milliards de francs qu'il faudra, quoi qu'il arrive, inscrire au budget tous les ans.

Il serait temps, comme l'a suggéré avant moi le rapporteur spécial, de maîtriser les coûts de fonctionnement de ces institutions.

A cet égard, il est naturel de nourrir des craintes sur le maintien de l'équilibre Paris-province, que le ministère s'enorgueillit d'avoir restauré.

Paris est la capitale de la France, certes, mais ce n'est pas toute la France. Un juste équilibre est nécessaire, nous vous le rappelons une fois de plus, et j'ai le sentiment en vous interpellant ainsi d'être vraiment le porte-parole de tous les membres de cette assemblée.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'aborder tous les problèmes soulevés par ce budget, ni la politique menée par votre ministère. Je me permettrai simplement d'insister sur trois points.

La construction d'une Europe de la culture constitue certainement un des impératifs majeurs des prochaines années. Toutefois, si l'harmonisation des règles juridiques et fiscales doit être favorisée, la spécificité des biens culturels doit être sauvegardée, ce qui justifie le maintien de dispositions protectrices.

Le domaine culturel n'ayant pas été inscrit par le Traité de Rome dans le champ des compétences communautaires, on peut s'interroger sur le bien-fondé des initiatives de la Commission des communautés européennes pour une harmonisation de régimes juridiques dont la finalité - la protection et le développement de la création - est essentiellement culturelle.

Notre commission demande en tout cas avec insistance que l'harmonisation des règles juridiques et fiscales imposée par la construction de l'Europe aboutisse à accorder aux œuvres de l'esprit le haut degré de protection qu'elles méritent et elle compte, monsieur le ministre, sur votre soutien.

De même, notre commission vous demande que le prochain projet de loi sur le dépôt légal fixe les règles de la conservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel, partie intégrante de notre mémoire collective, dans le double respect des droits d'auteur et du droit à la communication des documents concernés.

Je souhaite en second lieu insister sur la nécessité d'apporter une aide à l'édition et à la librairie. Je me contenterai, ayant abordé les autres problèmes dans mon rapport écrit, de traiter de l'aide à l'exportation.

Notre pays se veut porteur d'un message et d'une tradition dont l'importance dépasse, et de loin, notre taille géographique, démographique et économique. Donnons-lui les moyens d'assumer notre discours.

Dans de nombreux pays, les journaux allemands, espagnols, anglais et américains sont à la disposition des lecteurs bien avant les journaux français. Les livres des autres arrivent dans de meilleures conditions financières que les nôtres. Je citerai un seul exemple, que j'emprunte au *Monde* du 18 octobre dernier, auquel M. Josselin a d'ailleurs fait allusion dans son rapport : « Pour faire parvenir leurs livres à l'étranger, les petits éditeurs, les librairies spécialisées, les librairies de neuf vendant leurs livres par correspondance utilisaient, jusqu'à présent, les transports maritimes. Ce moyen est lent, mais fiable et peu coûteux. Or, pour des raisons de rentabilité, la poste a supprimé ce service depuis le 15 juillet.

« Les livres doivent donc, désormais, être expédiés par avion, et la surtaxe aérienne entraîne des augmentations qui peuvent aller jusqu'à 600 p. 100. C'est ainsi qu'un colis de livres de cinq kilos qui était jusqu'à présent expédié en Australie pour 39,90 F - prix forfaitaire unique - devra désormais subir 242 F de frais de transport. On trouve déjà les livres français trop chers à l'étranger, et il est probable que cette mesure, si elle n'est pas aménagée, freinera encore la diffusion de la culture française. »

Je vous adjure, monsieur le ministre, même si, nous le savons, cela ne relève pas de votre seule responsabilité, de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour que l'édition et la presse françaises soient diffusées de façon convenable, dans les pays francophones, bien sûr, mais aussi dans le monde entier.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Bourg-Broc.

M. Eric Raoult. C'est intéressant, pourtant !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Il ne peut y avoir, monsieur le ministre, de création sans diffusion, le Gouvernement tout entier doit en être conscient.

Dernier point qui m'amènera à ma conclusion : les enseignements artistiques, dont, aux termes de la loi du 8 janvier 1988 que j'ai eu l'honneur de rapporter devant l'Assemblée, vous êtes coresponsable avec le ministre de l'éducation nationale.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est une nouvelle fois émue de l'absence de l'état récapitulatif qui, en application de l'article 16 de cette loi, doit être chaque année adressé, en annexe au projet de loi de finances, au Parlement. Il nous est parvenu, c'est vrai, depuis quelques jours, mais c'est la première fois depuis 1988 ! Cet état récapitulatif pose un certain nombre de problèmes et, dans ce domaine, l'avenir n'est pas rose.

L'association des professeurs d'arts plastiques et l'association des professeurs d'éducation musicale viennent, par télégramme, de s'adresser au Président de la République pour que soient enfin respectés les termes de la loi, laquelle fait obligation à l'Etat d'assurer aux lycéens de toutes sections l'accès à un véritable enseignement de la musique et des arts

plastiques. Malgré les recommandations du conseil national des programmes, le ministre de l'éducation nationale vient en effet d'interdire aux lycéens des sections scientifiques et économiques et sociales d'avoir accès à une véritable formation artistique.

Enfin, et c'est certainement là le plus grave, alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que l'effort doit porter en priorité sur l'éducation musicale à l'école primaire, estimez-vous vraiment, monsieur le ministre, que cinquante heures de musique dans les I.U.F.M. suffiront pour former à cette discipline les futurs professeurs d'école ?

En conclusion, ce budget présente indiscutablement des aspects positifs. C'est sans doute la raison pour laquelle la commission des affaires culturelles, familiales et sociales l'a, dans sa majorité, approuvé.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Elle a bien fait !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Mais il y a aussi des inquiétudes et des questions restées sans réponse. C'est pourquoi le rapporteur pour avis ne l'a pas, à titre personnel, approuvé.

M. Jean-Paul Bret. Il a eu tort !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Il vous demande, monsieur le ministre, au-delà des différences qui nous séparent, de ne pas tomber dans l'autosatisfaction. N'oubliez pas les raisons pour lesquelles les artistes, avec d'autres, étaient il y a quelques jours dans la rue.

M. Jean-Paul Bret. Vous mélangez tout !

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Faites, monsieur le ministre, que ce budget s'améliore. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Le budget de la culture, monsieur le ministre, est toujours un sujet de perplexité pour les parlementaires de l'opposition. En effet, alors que celle-ci est portée à la critique, voir votre budget augmenter d'année en année et toujours à un rythme impressionnant, la privation d'arguments et la met dans un grand embarras.

M. Jean-Paul Bret. Quelle humilité !

M. Hervé de Charette. Pendant les dix années au cours desquelles vous avez exercé les responsabilités de ministre de la culture – sauf une interruption à mon avis trop brève –, vous avez fait progresser la cause de la culture et, de façon très importante, le montant des crédits consacrés par l'Etat à l'action culturelle.

M. Jean-Paul Bret. Très bien !

M. Hervé de Charette. Pourquoi nierais-je l'évidence ? La continuité de votre action est évidente et l'ampleur des chiffres n'est pas négligeable. Je relève trois faits qui viennent à l'appui de cette remarque.

D'abord, si en 1992, la progression générale de votre budget ne suivra pas au rythme de l'année précédente, mais elle restera néanmoins élevée par rapport à la croissance moyenne du budget général puisque vos crédits augmentent de 7,5 p. 100. Certes, ce taux doit être réduit à 4,2 p. 100 si l'on enlève la part prise par les grands travaux. Néanmoins, l'augmentation reste importante dans la période de rigueur budgétaire que nous traversons. Espérons que vous ne souffrirez pas d'annulations de crédits en cours d'année !

Ensuite, alors que pendant la première partie de votre période de responsabilités, vous aviez été peu actif en faveur du patrimoine, je ne peux que me féliciter que vous ayez poursuivi et même amplifié l'exécution de la loi de programme que François Léotard avait fait adopter par le Parlement – rendant ainsi hommage à votre prédécesseur.

Enfin, la politique que vous avez conduite durant ces dix années est satisfaisante en termes budgétaires puisque pratiquement 1 p. 100 du budget de l'Etat est consacré à l'action culturelle. Encore une fois, pourquoi bouder sa satisfaction ?

Il n'en reste pas moins que nous avons à formuler des critiques, que vous pouvez prendre comme des propositions si vous considérez qu'il vous reste encore quelques années d'exercice. Sur certains bancs, on en doute mais c'est le destin qui le décidera ou, plutôt, les Français. Mes critiques portent sur la conduite de votre budget et sur votre façon d'être ministre de la culture.

D'abord, l'exécution du budget vous le savez bien, car cela a été évoqué à de nombreuses reprises, ne se fait pas dans de bonnes conditions. Vous êtes sans doute le seul ministre qui ait à discuter de reports de crédits aussi élevés. C'est ainsi que l'on peut lire dans l'excellent rapport rédigé par M. Josselin que, dans le budget de 1990, 600 millions de francs n'auront pas été consommés aux chapitres 56-20 et 66-20 relatifs à la conservation de notre patrimoine. Cette somme représente le tiers des crédits qu'il était prévu d'utiliser à cette fin. Certes diverses propositions ont été examinées et certaines décisions ont même été prises pour accélérer les procédures et pour déléguer les maîtrises d'ouvrage, mais je les crois insuffisantes. Il y a là un vrai problème touchant à la gestion du ministère de la culture. L'augmentation de ses crédits ne s'est pas traduite jusqu'à présent par une adaptation de ses procédures ni par une meilleure organisation de son administration centrale, de sorte que les crédits n'ont pas été consommés comme ils auraient dû l'être. Or, en période de récession budgétaire, c'est un exercice dangereux que de reporter d'une année sur l'autre des crédits qui sont toujours menacés d'être repris à la suite de restrictions budgétaires décidées en cours d'année.

Ma deuxième critique a trait au déséquilibre entre Paris et la province. Toujours dans son excellent rapport, notre collègue Charles Josselin s'efforce gentiment de démontrer, à l'aide de tableaux, qu'il y a eu un progrès. Pour être tout à fait franc, mes chers collègues, celui-ci est très faible. Il porte sur 1, 2 ou 3 p. 100. La réalité est là, massive : la province a droit, à peu près, au tiers des crédits de la culture, l'Ile-de-France à tout le reste et Paris, à lui seul, à la moitié. L'écart reste immense, que ce soit pour la restauration du patrimoine ou pour l'encouragement aux diverses expressions artistiques. Depuis dix ans, la politique suivie est très concentrée sur Paris et, de ce fait, elle a pris une tournure très parisienne. Sauf peut-être pour les musées, monsieur le ministre, au cours des dix années où vous avez été aux responsabilités, vous n'avez pas changé profondément la vie culturelle et la conservation du patrimoine dans nos provinces. C'est une très grande lacune, car c'est précisément là que s'expriment aujourd'hui un besoin de culture et une aspiration à la préservation d'un patrimoine en danger, aspirations auxquelles vous n'avez pas répondu jusqu'à présent.

A cet égard, la situation du monde rural mérite, monsieur le ministre, une attention toute particulière. Vous aurez cette année consacré 22 millions de francs à la conservation du patrimoine rural, sur un budget que vous vous flattez d'avoir porté à plus de 12 milliards de francs. J'en suis proprement consterné.

Modeste élu rural, je vis l'ingratitude de l'Etat à l'égard de notre patrimoine. Je suis le maire d'une petite commune que vous ne connaissez pas, mais que je vous inviterai à visiter, Saint-Florent-le-Vieil. Ce haut lieu des guerres de Vendée possède une abbaye et une abbaye tout à fait dignes d'intérêt. Depuis deux ans, j'essaie d'obtenir le classement des parties de ce monument qui méritent d'être classées. Je reconnais volontiers la bonne volonté dont a fait preuve l'administration pendant cette période. Mais, vraisemblablement, il faudra encore deux ans avant que la procédure n'aboutisse. Il faut donc dénoncer la lenteur des procédures.

J'ai organisé dans cette abbaye un festival musical respectable et respecté, auquel vous devriez assister, monsieur le ministre.

M. Edouard Landrain. C'est vrai !

M. Hervé de Charette. La subvention de l'Etat s'apparente à de la petite monnaie. Elle est d'un montant à peu près équivalent à celui que rapporte la vente des programmes. C'est vous dire si elle est insignifiante.

Autrement dit, beaucoup d'argent et d'efforts sont consacrés à des opérations nationales, que je ne conteste d'ailleurs pas ; un peu d'argent et un peu d'efforts vont à de grandes opérations en province ; mais il n'y a rien ou sinon très peu pour le respect de ce que j'appellerai le droit à la culture du monde rural.

M. Louis de Broissia. Tout à fait !

M. Hervé de Charette. Or ce droit existe. C'est l'aspiration légitime de ceux qui vivent à la campagne, et qui ne voient pas pourquoi ils seraient les laissés-pour-compte de la vie culturelle des temps modernes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Paul Bret. Et les départements ? Et les régions ?

M. Hervé de Charette. Ma troisième critique est d'ordre technique. Elle a trait à l'absence d'une vraie politique de décentralisation culturelle en faveur des départements et des régions.

Il n'est guère compréhensible que, pendant la longue période de votre gouvernement sur la culture, vous ne l'ayez pas engagée.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Hervé de Charette. Le regretté Defferre l'a fait dans un grand nombre de domaines. Vous auriez dû le faire dans celui de la culture. Car, s'il est un domaine qui doit, aujourd'hui, échapper largement au contrôle et à l'emprise de l'Etat et se trouver à la charge des responsables des régions et des départements, c'est bien celui de l'action culturelle, et notamment de la protection du patrimoine.

Il faut aujourd'hui décentraliser les compétences, s'il en est encore temps. Pour ne parler que du patrimoine, ne vous réservez que la protection des monuments historiques de caractère national et laissez les régions faire le reste. Il faut également décentraliser les procédures. Laissez les régions avoir leur classement et modifiez donc à cet effet la vieille loi sur les monuments historiques et sur les sites afin de permettre désormais un classement national, un classement régional et même un classement départemental des richesses patrimoniales françaises.

M. Jean-Paul Bret. Pourquoi pas un classement cantonal !

M. Hervé de Charette. Il faut, enfin, décentraliser les crédits correspondants au moyen d'une dotation de décentralisation de l'action patrimoniale, afin que les régions et les départements n'aient plus à se partager les modestes crédits que vous leur consacrez.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur de Charette.

M. Hervé de Charette. J'aborderai rapidement deux questions avant de conclure, monsieur le président.

Tout d'abord, la taxation des ventes d'œuvres d'art : elle va tuer le marché de l'art français, et je vous demande instamment de revenir sur cette disposition aussi dommageable qu'absurde.

Ensuite, le problème des coupures publicitaires à la télévision. Si j'en parle, c'est que la protection du cinéma est en cause. Si, comme on l'entend demander aujourd'hui, vous permettez les coupures dans les séries télévisées mais non dans les films diffusés à la télévision, c'est, contrairement à ce que l'on prétend, le cinéma qui en supportera les conséquences.

Je conclus, monsieur le ministre, pour satisfaire aux exigences du président de séance.

Il y a entre votre conception de la culture et la nôtre un fossé qui s'élargit, ou en tout cas qui ne se réduit pas. Avec vous, la culture est politique parce que vous en avez fait une arme de votre combat idéologique.

M. Louis de Broissia. Exactement !

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. Hervé de Charette. Vous le montrez dans les petites choses comme dans les grandes. Dans les petites, parce que ce sont les amis du pouvoir qui ont les faveurs de la politique de la culture. Dans les grandes, parce que vous êtes l'homme qui aura mené le combat pour la culture comme un combat au service de ses idées. Et le comble est atteint lorsque le ministre de la culture est également le porte-parole du Gouvernement.

M. Louis de Broissia. C'est tout dire !

M. Eric Raoult. Quel symbole !

M. Hervé de Charette. Vous me direz que vous n'y êtes pour rien. Mais à vous entendre défendre vaillamment, et souvent avec talent même, la politique la plus indéfendable du Gouvernement - et Dieu sait si par les temps qui courent elle l'est souvent ! - tout en étant en même temps l'homme de la culture, je pense à tous les chercheurs, à tous les passionnés d'art et de culture qui sont représentés au Gouvernement par un homme qui ne consacre pas son temps et sa vie au beau et au vrai mais qui se permet des entractes pour délivrer des messages politiques. Il y a là un décalage qui ne convient pas à une bonne politique culturelle française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Avec vous, la culture est médiatique. Je n'évoquerai que pour mémoire le bicentenaire de la Révolution, monsieur le ministre, même s'il est un peu tard pour en parler.

M. Jean-Paul Bret. Oui, vous avez dépassé votre temps de parole !

M. Hervé de Charette. Le Bicentenaire a commencé dans un véritable délire idéologique ; il a connu son apogée dans une mascarade à la fois triomphale et comique sur les Champs-Élysées, le 14 juillet, il a fini par un aveu formidable pour la France, à savoir que dans la Révolution française, il y avait du bon - beaucoup - mais aussi du mauvais et qu'on pouvait enfin l'aborder comme un épisode historique et non pas comme un événement mythologique.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est le retour des Chouans !

M. Hervé de Charette. Que ferez-vous, monsieur le ministre, en 1993 ? Accepterez-vous de venir à Saint-Florent-le-Vieil, haut lieu des guerres de Vendée... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jack Queyranne. Nous y voilà !

M. Hervé de Charette. ... rendre hommage, comme je le ferai avec mon collègue Landrain ici présent, aux 100 000 Vendéens morts au cours de ces tragiques événements ? Si vous venez, vous aurez alors accompli un geste qui aura une grande portée et une vraie signification.

Vous êtes l'homme des fêtes, la fête de la musique, la Fureur de lire - à ce sujet il y a de quoi s'interroger quand on voit à quel rythme progresse la lecture en France ! Mais, après tout, pourquoi pas ?

M. le président. Monsieur de Charette, je vous prie de bien vouloir conclure !

M. Hervé de Charette. J'en ai terminé, monsieur le président. Vous me laisserez sans doute conclure ?

M. le président. Cela fait très longtemps que je vous laisse conclure ! (*Sourires.*)

M. Hervé de Charette. Monsieur le ministre, vous êtes devenu l'organisateur des fêtes de la République, ce qui me paraît fort sympathique, mais la culture y gagne-t-elle ? La vie, la fête, la joie de vivre y gagnent certainement. La culture, je n'en suis pas sûr.

Enfin, la culture, pour vous, est monarchique.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. Hervé de Charette. Héritier d'une vieille famille qui a servi la royauté, permettez-moi de vous rappeler quelques valeurs de la République.

M. Jean-Jack Queyranne. C'est le monde à l'envers !

M. Hervé de Charette. La République nous enseigne, depuis le premier jour, que la culture n'est pas un bien d'Etat, encore moins un don du monarque, mais une démarche et une recherche personnelles, la seule tâche des pouvoirs publics étant, dans la transparence, de permettre au plus grand nombre d'accéder aux biens et aux joies de la culture.

Vos grands travaux, de ce point de vue, m'embarrassent. J'approuve ce qui est fait pour le Louvre. Je me réjouis que vous pensiez, enfin, à régler le problème de la Bibliothèque nationale. J'étais satisfait que vous envisagiez de construire un nouvel opéra. Mais, dans chaque cas, l'affaire a été présentée comme un don de Dieu. Dans chaque cas, elle a été étudiée à partir d'une décision prise par le chef de l'Etat et par vous. Dans chaque cas, les paris architecturaux, comme les choix de décoration intérieure, ont été pris d'en haut avec assez peu de concertation avec les chercheurs et les passionnés de notre culture.

Ainsi le meilleur est-il gâché par le pire.

J'ai entendu qualifier votre action de dérive « pharaonique », ce qui me paraît un peu excessif : mais qu'il y ait dérive « monarchique », je le crois vraiment. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'appelle chacun à respecter le temps de parole qui lui est imparti – et de ne pas le dépasser de 70 p. 100 comme cela vient de se produire.

M. Hervé de Charette. Je vous remercie, monsieur le président, de la faveur que vous m'avez accordée !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Avec un montant de 12,9 milliards de francs et une progression de près de 7,3 p. 100 par rapport à 1991, les crédits de la culture représenteront, en 1992, 0,98 p. 100 du budget de l'Etat. C'est ainsi qu'un pourcentage resté longtemps emblématique dans le domaine culturel est quasiment atteint. C'était une revendication ancienne et légitime des milieux culturels et artistiques.

Ce pourcentage a été atteint au moyen d'une progression régulière depuis 1981, à l'exception, le rapporteur spécial l'a reconnu, des années 1987 et 1988, années de stagnation et de recul dans de nombreux secteurs, particulièrement, dans le secteur culturel. C'est le témoignage d'une continuité dans l'effort, d'une persévérance et d'une volonté, et je tiens, à cet égard, à exprimer la satisfaction du groupe socialiste.

Tout cela rend évidemment moins pertinentes bien des critiques de l'opposition. M. Bourg-Broc a fait remarquer qu'une augmentation des crédits ne constituait pas en soi une politique culturelle. Certes ! Mais ses amis nous ont montré, pendant deux ans, qu'avec un mauvais budget on pouvait faire aussi une mauvaise politique !

M. Eric Raoult. On ne va pas en parler pendant des millénaires, de 1986 !

M. Jean-Paul Bret. Mais on peut le rappeler de temps à autre.

M. Eric Raoult. Vous êtes au pouvoir depuis dix ans après tout !

M. Jean-Paul Bret. Ce matin, M. Bourg-Broc en a rajouté : il reproche à ce projet de budget d'être générateur de déficit budgétaire. On peut en dire autant de tous les budgets mais, adressée à celui de la culture, cette critique n'est peut-être pas aussi innocente qu'il y paraît ni surtout dépourvue de signification. Elle revient, sans toutefois le dire, à assimiler la culture au superflu.

Contrairement à certains propos entendus, ce budget traduit une amorçe de rééquilibrage entre Paris et l'Ile-de-France, d'une part, les autres régions françaises, d'autre part, puisque, pour la première fois depuis la création du ministère de la culture en 1959, la part des dépenses consacrées à la province va dépasser très légèrement les 50 p. 100 du budget « normal ».

S'il n'est pas raisonnable de vouloir tendre vers une simple proportionnalité entre les dépenses et la population, je souhaite que le point d'équilibre se déplace encore en faveur des régions au cours des prochaines années.

L'ensemble du secteur culturel français évolue largement dans un système de plurifinancement, de financements croisés dans lequel l'Etat et les communes ont une part prépondérante – plus récemment, des régions, surtout, mais certains départements aussi, ont su prendre leur part.

Ce système est quelquefois complexe, mais personne ne peut nier que l'effort de l'Etat a créé une dynamique, un entraînement, une synergie qui ont eu pour effet non seulement d'augmenter la part des dépenses consacrées à l'action culturelle, mais aussi d'en élever le niveau.

Cette dynamique a entraîné, notamment, le développement d'un réseau d'équipements qui constitue aujourd'hui, sur le territoire national, une réelle armature de la vie culturelle. Le domaine des bibliothèques et de la lecture publique est à cet égard révélateur des progrès considérables accomplis en une décennie.

L'Etat a donc joué historiquement un rôle déterminant dans le développement culturel et il le joue encore. Certains font mine de s'en émouvoir, tantôt pour dénoncer une culture d'Etat, ou un dirigisme culturel – mais il leur est difficile d'en apporter un début de preuve –, tantôt pour critiquer un interventionnisme qui privilégierait des formes mineures, au détriment des œuvres dites de l'esprit. C'est le rôle de l'Etat dans le développement culturel en France nous est pourtant souvent envié à l'étranger.

Mais, sans que l'Etat abandonne pour cela ses missions essentielles, sans qu'il renonce à impulser, à réguler, à soutenir la création artistique, sans qu'il renonce à réduire, dans le cadre de l'aménagement du territoire, un certain nombre d'inégalités géographiques, il est sans doute temps d'aller plus loin dans la décentralisation.

A votre initiative, monsieur le ministre, un rapport a été confié à M. René Rizzardo. Il lui est laissé le soin de dresser l'état de la décentralisation culturelle, mais aussi d'avancer des propositions, au-delà du simple bilan et de l'état des lieux.

Aujourd'hui, des propositions existent. Elles ont fait l'objet – je puis en témoigner – d'une large concertation, notamment avec les élus locaux, qu'ils soient dans les régions, les départements ou les communes. Il faudrait maintenant trouver des points d'application.

L'élargissement de l'accès à la culture apparaît clairement comme l'une des priorités du projet de loi de finances pour 1992, notamment à l'examen des mesures nouvelles inscrites au titre IV.

J'ai déjà évoqué la progression, dans la durée, des crédits accordés au livre et à la lecture publique, qui ont fait rattraper à notre pays un retard considérable. Aujourd'hui, le réseau des bibliothèques centrales de prêt – les B.C.P. – est en voie d'être achevé dans chaque département. De même, de nombreuses bibliothèques municipales se sont créées ou se sont modernisées considérablement. Il y a eu là un saut quantitatif et qualitatif d'une grande ampleur.

Mais je voudrais aussi souligner la progression des crédits consacrés aux enseignements artistiques – 7,4 p. 100 l'an prochain par rapport à 1991 –, qui permettront d'honorer la loi-programme qu'avait mise en place votre prédécesseur sans toutefois l'accompagner des moyens nécessaires.

Il y a actuellement, en France, trente-deux conservatoires nationaux de région et cent une écoles nationales de musique.

Ces écoles et ces conservatoires ont pour vocation l'accès à la pratique musicale, associé à la création et à la diffusion. Elles doivent donc être ouvertes à des publics divers par leurs âges, leurs origines socio-professionnelles, leurs goûts et leurs traditions culturelles, par la nature de leur demande.

A travers une tradition héritée du XIX^e siècle, certaines d'entre elles sont restées longtemps orientées presque exclusivement vers la musique savante européenne, au détriment d'autres esthétiques musicales – je pense aux musiques extra-européennes, mais aussi aux musiques populaires et traditionnelles. En corollaire, leur recrutement s'est limité à d'étroites catégories sociales. Cette situation a, certes, évolué ces dernières années, mais beaucoup de conservatisme, de résistances, et, souvent, de pesanteurs corporatistes subsistent encore.

Je me réjouis donc de voir qu'avec la prochaine mise en place d'un schéma directeur de l'enseignement de la musique et de la danse ces nouvelles réalités seront mieux prises en compte.

J'ajoute que cette préoccupation est largement partagée par les collectivités locales responsables de ces équipements – elles en financent la plus grande partie et elles sont donc légitimement soucieuses de voir les sommes importantes qu'elles y consacrent servir le plus grand nombre.

J'en viens aux grands travaux et à la Bibliothèque de France. Celle-ci fait l'objet d'une polémique, mais ce fut le cas de tous les grands travaux, pas seulement des plus récents. N'ayons pas, en ce domaine, la mémoire courte. Souvenons-nous de la construction du Grand Palais ou de la tour Eiffel, au siècle dernier.

Il est, somme toute, normal et sain que, dans une démocratie, un tel projet suscite des questions et des interrogations et qu'il soit un objet à propos duquel s'exerce l'esprit critique.

Mais, derrière ces nécessaires débats, comment ne pas voir les préoccupations politiques de certains ? Il faudrait, à les entendre, geler le projet et arrêter le chantier, et tout cela pourquoi ? Pour mieux réfléchir.

On sait pourtant ce que les arrêts de chantiers et les moratoires, qu'il s'agisse de l'Opéra-Bastille, dans la période 87-88, ou du maintien prolongé du ministère des finances - où en tout cas du ministre - rue de Rivoli, ont coûté aux contribuables. Ceux qui prétendent avoir le souci des finances publiques devraient sans doute davantage y songer.

Laissons de côté le débat technique sur les tours de l'architecte Dominique Perrault, encore que j'aie été surpris d'entendre pour la première fois de la part des orateurs de l'opposition qu'il s'agissait d'un mauvais choix architectural. L'opposition va donc maintenant plus loin. Jusqu'à présent, ce choix était tenu pour bon. C'était le reste qui n'allait pas. Un pallier supplémentaire dans la critique non constructive est donc franchi.

Laissons donc de côté le débat technique sur les tours, encore qu'un peu de bon sens pourrait nous conduire à nous demander pourquoi, alors que les hommes savent vivre depuis déjà longtemps dans des étages ou dans les tours, pourquoi des livres et des documents ne pourraient y être déposés et conservés ?

M. Louis de Broissia. Piètre argument !

M. Jean-Paul Brot. En réalité, le débat sur l'architecture et la conservation masque un autre débat, relatif à l'image de ce que doit être une bibliothèque patrimoniale traditionnelle face à l'apparition d'un type nouveau de bibliothèque.

N'est-ce pas refuser, pour certains, le pari d'une bibliothèque où deux types de lecture et deux types d'usage s'articulent sans se confondre, l'un en direction des chercheurs, l'autre en direction d'un public plus large ?

Il n'est évidemment pas question de sacrifier l'élite intellectuelle de notre pays. Elle sera au contraire la première à tirer bénéfice de ce que les chercheurs réclamaient depuis longtemps : des conditions de travail aussi parfaites que possibles et largement améliorées par rapport à celles qu'offre la Bibliothèque nationale.

Mais la Bibliothèque de France sera aussi une bibliothèque différente, une bibliothèque de référence, d'incitation à la lecture pour le public le plus nombreux, c'est-à-dire la bibliothèque de tous les Français.

La dépense qu'elle représente n'a de sens que si elle garantit un service de longue durée pour les décennies à venir et pour le plus grand nombre. Cet investissement ne se justifierait pas s'il ne devait bénéficier qu'aux spécialistes.

La Bibliothèque de France est une chance pour les Français, et je voudrais reprendre ici les propos du président du conseil scientifique de la Bibliothèque de France, M. Roger Chartier : « Ce n'est pas du moratoire réclamé par ses adversaires que la Bibliothèque de France a besoin, mais d'une trêve dans la polémique, de jugements honnêtes et d'une ambition qui s'élève au-dessus des petits égoïsmes et des soucis partisans ».

En conclusion, le budget de la culture pour 1992 est un bon budget. Il permettra la poursuite et le développement des actions engagées depuis plusieurs années.

Il s'agit d'un budget de continuité et de persévérance répondant à un double souci : celui de l'accès du plus grand nombre à la culture sous toutes ses formes et celui de la rigueur et de l'exigence au plus haut niveau dans le domaine de la création artistique. Il recevra notre approbation sans réserve (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le ministre, à lire la présentation qui nous est faite aujourd'hui par le Gouvernement du projet de budget du ministère de la culture pour 1991, d'aucuns seraient tentés de céder aux vertiges de l'euphorie. En effet, avec ce sens de la nuance que nous vous connaissons tous, et que près de dix ans d'exercice du pouvoir n'ont toujours pas, à l'évidence, amoindri, vous nous avez encore une fois invités dans l'univers enchanteur de la magie et de l'illusion - mais n'êtes-vous pas aussi le porte-parole du Gouvernement comme l'a rappelé M. de Charette ?

La perfection est donc bien de ce monde : à preuve ce projet de budget du ministère de la culture pour 1992 ! Il est vrai qu'une lecture rapide de cet exaltant document que l'on nous remet, le « bleu » du ministère, inciterait à l'euphorie : 7,3 p. 100 d'augmentation, voilà donc un taux de progression qui invite, surtout par les temps qui courent, à l'une de ces fêtes dont le ministère s'est fait la spécialité ! Aussi n'est-ce pas sans quelque scrupule ni sans quelque remords que je proposerai de quitter ce « paradis » pour des réalités peut-être plus terre-à-terre, mais qui sont bien celles de tous les jours pour nos concitoyens.

Première réalité, la progression des crédits consacrés à la culture, qui est de 7,3 p. 100, je l'ai dit, de 4,1 p. 100 hors grands travaux, ce dont on ne peut que se réjouir, s'inscrit dans un contexte de déficit budgétaire que l'on ne saurait négliger. Certes, nous nous intéressons de près au budget du ministère de la culture, mais nous sommes avant tout des élus nationaux, nous ne devons pas l'oublier.

Votre budget est ainsi l'une des illustrations parfaites de cette politique « à crédit » - j'allais dire, pour citer Elsa Triolet, de ces « roses à crédit » - chère à votre gouvernement, mais surtout, et ils sont de plus en plus nombreux chaque jour à vous le dire, chère pour les contribuables.

Au demeurant, ce que l'on constate au niveau global du budget de la nation se retrouve dans la structure même du budget que vous nous présentez. Car finalement, monsieur le ministre, quelle politique proposez-vous ? Quelles sont vos priorités ? Quels sont vos choix ? Vos crédits augmentent, c'est vrai, et il n'est pas un seul chapitre de votre budget qui n'échappe à cette progression. Mais en fin de compte, pour quelle politique ? C'est la question que nous pouvons vous poser.

Bienheureux celui qui peut se retrouver dans cette distribution, dans cette générosité tous azimuts où l'augmentation de la dépense publique est reine. Car un point est sûr dans ce projet de budget : dépenser plus, toujours plus. A l'inverse, il n'est jamais question de prélever moins, et je n'ai retrouvé dans vos propositions aucune mesure d'incitation fiscale, aucune nouvelle mesure en faveur du mécénat.

En revanche, devant notre commission, vous avez été interrogé sur l'assujettissement à la T.V.A. des ventes d'œuvres d'art, au risque de pénaliser les artistes et les galeries de notre pays. Cet assujettissement a été décidé par vous-même et par le Gouvernement dont vous êtes le porte-parole.

J'avoue, et je ne suis pas la seule à être dans ce cas, avoir été choquée par la manière dont ce dossier a été traité. Touché par les protestations unanimes des professionnels, le Président de la République lui-même a fait modifier la mesure litigieuse pour faire appliquer une demi-mesure qui n'est guère plus satisfaisante. Sans doute pour vous permettre d'inaugurer la F.I.A.C. sans vous faire huer par la profession et par les artistes ?

C'était pourtant votre rôle, monsieur le ministre, que de proposer au chef du Gouvernement un arbitrage différent qui eût permis de réconcilier les impératifs budgétaires avec ceux de la défense des artistes ! Il n'en a pas été ainsi, mais le mal, lui, est fait, en dépit d'un remède tardif et partiel.

Votre conception des finances publiques, celle du Gouvernement, n'est décidément pas la nôtre. Première réalité.

Deuxième réalité, votre projet de budget reprend cette année, ainsi que l'ont souligné divers orateurs, deux des priorités pour lesquelles Jacques Chirac et François Léotard avaient décidé de renforcer l'effort de l'Etat. Je veux parler du patrimoine et des enseignements artistiques. Je m'en félicite et, une fois n'est pas coutume, je vous rends hommage d'avoir su reconnaître la faiblesse de la politique que vous aviez conduite dans ces deux secteurs essentiels de 1981 à 1986. De même, vous avez poursuivi la politique que nous avions mise en œuvre en 1987 pour tenter de stopper une autre hémorragie, celle des salles de cinéma.

Je souhaiterais néanmoins vous faire part de nos regrets.

Dans le domaine du patrimoine, d'abord, il est permis de se demander, comme l'a d'ailleurs fait M. de Charette, si l'efficacité administrative est à la hauteur des moyens déployés. Je sais que vous préférez les « feux de la rampe » et les « devant des scènes médiatiques », comme l'on dit, à l'ingratitude de l'action administrative.

M. le ministre de la culture et de la communication. Qu'en savez-vous ?

Mme Françoise de Panafieu. Pourtant, il serait temps que vous vous intéressiez à ces réalités-là.

Que comptez-vous faire, par exemple, face à la sous-consommation préoccupante de vos crédits, notamment ceux du chapitre 66-20 ? Cette sous-consommation est susceptible d'entraîner des annulations aux effets déstabilisateurs, dont vous avez dit vous-même qu'elles étaient une négation de la démocratie.

Que comptez-vous faire aussi pour que les délais administratifs et techniques soient réellement accélérés ?

En ce qui concerne les enseignements artistiques, il est également permis de s'interroger.

Vous prévoyez d'augmenter les crédits consacrés aux établissements d'enseignement, et notamment d'enseignement supérieur. C'est une bonne chose. Mais que compte faire le Gouvernement en faveur de l'éducation artistique à l'école ? Au moment où l'Etat injecte des milliards dans l'éducation nationale et où l'éducation nationale est considérée comme une priorité, n'est-il pas inadmissible, et je pèse mes mots, que l'enseignement des arts ne soit pas la légitime priorité qu'elle devrait constituer dans ce plan global ?

M. Bruno Bourg-Broc, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. De même, monsieur le ministre, que comptez-vous faire en faveur des écoles de musique et des conservatoires de région, qui, pour bien des collectivités locales, sont une charge particulièrement lourde et dont le rôle est essentiel ?

M. Eric Raoult et M. Louis de Broissia. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. S'agissant du cinéma, les mesures mises en œuvre par votre gouvernement ont été bénéfiques au début, il faut le reconnaître : mais l'hémorragie dont je parlais à l'instant se poursuit inexorablement. Le nombre de salles est passé en un an de 4 775 à 4 603 et, au premier semestre de 1991, la fréquentation a baissé de 5,1 p. 100. Ces chiffres sont très préoccupants pour l'ensemble de la profession.

Le Gouvernement et votre ministère ont-ils pris sur cette crise ? Les professionnels me l'ont dit encore récemment, ils ont le sentiment que le ministère ronronne sur des initiatives anciennes, alors que de nouvelles mesures se révèlent indispensables : sur la place des films à la télévision, sur le câble notamment, sur la chronologie des médias, enfin sur le rôle du C.N.C. Il faut apporter des réponses de nature à rassurer ces professionnels, très inquiets quant aux conséquences d'une crise qui fait maintenant plus que les menacer et qui semble bien installée.

Sauvegarde du patrimoine, développement des enseignements artistiques, vitalité du cinéma, ce ne sont pas des domaines spectaculaires : ils nécessitent patience, rigueur, ténacité. Et pourtant, monsieur le ministre, il y a là de véritables enjeux pour tous nos concitoyens. Cette deuxième réalité nous sépare.

Troisième réalité enfin, bien concrète elle aussi, celle des grands travaux.

Vous mettez l'accent cette année – on peut le comprendre en se mettant à votre place – sur la baisse des autorisations de programme consécutive à l'achèvement de certains grands travaux : Opéra Bastille, Cité de la musique, par exemple. Mais la réalité, là encore, est un peu différente. En 1992, les crédits de paiement destinés aux « grands chantiers » augmenteront de 21,3 p. 100 en raison de la montée en puissance de l'un d'entre eux : je veux parler de la Bibliothèque de France, sur laquelle vous me permettez de m'arrêter à mon tour quelques instants.

Il était permis de penser qu'au moins dans ce domaine les leçons seraient tirées d'un premier septennat et de ses « grands chantiers ». En effet, rarement grand projet avait été lancé dans un climat d'aussi belle et grande unanimité. Reprenant à son compte un projet adopté en conseil des ministres, à l'initiative du gouvernement de Jacques Chirac, en avril 1988, le Président de la République décidait du principe de cette Grande Bibliothèque. Chacun, communauté scientifique, intellectuels, majorité et opposition, reconnaissait la légitimité de ce projet qui répond à un indiscutable besoin au regard de l'engorgement de la Bibliothèque nationale.

La ville de Paris, à l'initiative de son maire, décidait pour sa part d'apporter gratuitement – contribution considérable puisqu'elle représente une somme de l'ordre de 4 milliards – le terrain d'assiette de cette opération : 7 hectares, à Tolbiac, dans une opération d'urbanisme majeure pour le Paris de demain.

Rarement une opération de cette ampleur avait donc recueilli un tel assentiment. Et pourtant, aujourd'hui, la communauté scientifique se divise et, du coup, l'opinion publique aussi.

La première raison de cette division, la plus grave à mon sens, tient aux caractéristiques mêmes, à la fonctionnalité du projet, c'est-à-dire à son adaptation à ses missions. De nombreuses voix, parmi la communauté scientifique française et étrangère, s'élèvent aujourd'hui pour critiquer le projet. Ce n'est pas l'esthétique qui est en cause, ce n'est pas, en tant que tel, le projet de Dominique Perrault qui est contesté, c'est bien sa fonctionnalité. Qu'on le veuille ou non, le doute s'est installé, au fil des mois, sur la capacité de ce projet à intégrer les exigences qu'impose la conservation d'ouvrages écrits, compte tenu de l'expérience retirée d'opérations équivalentes réalisées ces dernières années de par le monde. Je pense plus particulièrement au Canada, au Japon et aux Etats-Unis.

Une concertation approfondie et permanente était donc indispensable. A-t-elle été bien organisée ? La réponse est, à l'évidence, négative. Vous n'avez pas su écouter et expliquer autant qu'il l'aurait fallu.

Le second objet du débat concerne naturellement l'évolution financière du projet, sur laquelle règne une incertitude qui ne présage rien de bon.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé depuis longtemps, madame de Panafieu.

M. Hervé de Charette. Ce qu'elle dit est très intéressant, monsieur le président !

Mme Françoise de Panafieu. Je vais bientôt conclure, monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous parlez de 5,2 milliards de francs pour la construction de la Grande Bibliothèque, et de 7,5 milliards de francs pour l'équipement total, soit trois fois l'Opéra de la Bastille. Encore faudrait-il que cette enveloppe ne soit pas dépassée. Quant aux coûts de fonctionnement, on n'en a pas la moindre idée, ce qui se comprend quand on sait que les missions de l'établissement ne sont toujours pas complètement définies.

Là encore, vous comprendrez que, dans le contexte actuel de délabrement des finances publiques et face aux attentes de la province, des voix s'élèvent aujourd'hui contre ce projet.

Dans ces conditions, Jacques Chirac a récemment proposé au Président de la République, à l'occasion d'un entretien en tête-à-tête, de constituer un comité d'experts français et étrangers pour faire le point sur ce projet et, si nécessaire, l'amender. Il ne s'agissait pas, encore une fois, de remettre en cause le projet mais de faire une pause pendant deux mois, avant que ne démarre à proprement parler le chantier – au demeurant déjà arrêté pour cause de « squatt » – c'est-à-dire avant que l'irréversible ne soit commis.

Avec la vivacité que l'on vous connaît, monsieur le ministre, et qui pour être parfois sympathique n'est pas toujours maîtresse de la réflexion (*Sourires*), vous avez fait une déclaration immédiate après cet entretien auquel vous n'assistiez pas, pour rejeter toute proposition d'un revers de la main. Je tiens à remercier le secrétaire d'Etat aux grands travaux d'avoir eu, pour sa part, un ton plus apaisant sur un sujet qui, à mon avis, ne mérite pas de polémique.

Le Président de la République a répondu au maire de Paris, il y a une dizaine de jours, par une lettre dans laquelle il précise avoir demandé au président du Conseil supérieur des bibliothèques « d'organiser les rencontres d'information et de confrontation qui permettraient aux universitaires et aux chercheurs de mieux connaître la future bibliothèque de France et aussi de recueillir les conseils et les avis qui permettraient d'en améliorer ».

Nous en prenons acte, et c'est avec vigilance que nous suivons cette procédure de concertation qui va s'ouvrir au sein du Conseil supérieur des bibliothèques. Car le moins que l'on puisse attendre d'un projet d'une telle ampleur, c'est qu'il fasse l'unanimité de la communauté scientifique et de la communauté nationale.

Troisième réalité donc, monsieur le ministre, celle de la méthode. Au parti pris, à l'exercice solitaire du pouvoir, nous préférons la concertation et la rigueur. Voilà encore un point qui nous sépare.

Trois réalités qui nous rendent peu sensibles, je le regrette, à cette euphorie un peu irréaliste que vous nous proposez.

Trois réalités qui ne peuvent que nous conduire à refuser votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, avec 12,9 milliards de francs, votre budget progresse cette année encore de 7,3 p. 100, approchant le cap symbolique du 1 p. 100 du budget de l'Etat. Partant de 0,48 p. 100 en 1981, passé à 0,76 p. 100 en 1982, il atteint cette année 0,98 p. 100.

Mais il est objectif de dire aussi que, hors grands travaux, il connaît une relative stabilité puisque, entre 1982 et 1991, il est passé de 0,74 à 0,77 p. 100 du budget de l'Etat.

Encore faut-il que le budget ne soit pas réglé d'un trait de plume, comme ce fut le cas en 1991 avec la suppression de 142 millions de francs aux titres III et IV, sur des crédits concernant notamment les achats d'œuvres d'art, et de 23 millions de francs aux titres V et VI, ce qui a provoqué un décalage du remodelage du jardin des Tuileries.

L'amputation de certains crédits, des gels temporaires, le non-report de crédits non consommés rendent, évidemment, difficile la gestion de votre budget. Un parlementaire ne peut pas admettre une modification du budget selon le bon vouloir de M. Charasse !

M. Hervé de Charette et M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. A quoi sert alors le Parlement ? Pourquoi perdons-nous notre temps à donner des avis, à faire des suggestions, à voter des budgets ? Je proteste solennellement !

M. Hervé de Charette. Il y a le budget que le Parlement vote et celui que le Gouvernement applique !

M. Jean-Paul Fuchs. Les grands travaux, monsieur le ministre, restent votre première priorité et celle du Président de la République. Le développement d'une politique de grands travaux est une particularité bien française qui se rattache historiquement aux penchants de nos monarques pour les constructions somptueuses.

M. Hervé de Charette. C'est Louis XIV !

M. Jean-Paul Fuchs. Il n'est pas dans nos intentions de contester l'intérêt de doter notre pays, dans sa capitale, d'institutions culturelles de référence, encore que, pour certaines, on aurait pu faire un autre choix architectural. Mais force est de constater qu'à l'exception des deux années de cohabitation, le coût des grands travaux a été croissant. En 1992, les crédits de paiement progresseront de 21,8 p. 100, pour atteindre 2,277 milliards de francs. Dans cette enveloppe, les grands travaux de province passeront de 110 à 100 millions de francs.

Une grande partie des crédits vont à la Grande Bibliothèque, qui suscite tant d'inquiétudes et de polémiques que l'établissement public a cru nécessaire d'acheter une page de publicité dans un journal du soir pour une somme de 217 000 francs : 217 000 francs... d'argent public.

Personne ne nie la nécessité d'une nouvelle et grande bibliothèque. Ce qui pose problème, c'est d'abord son coût d'investissement, de 7,3 milliards de francs. C'est son coût de fonctionnement, qui devrait atteindre ou dépasser le milliard de francs annuel. C'est aussi, et surtout, sa conception. Nous risquons de renouveler les mêmes erreurs que pour la création du Grand Opéra : pas de réflexion préalable suffisamment approfondie sur les missions, les finalités du nouvel établissement.

Des modifications substantielles ont été apportées au projet initial, et cela après que le choix architectural, que je ne conteste pas, eut été arrêté. Un seul exemple : le projet initial devait accueillir immédiatement 3 à 4 millions d'imprimés et de périodiques. On est passé à 12 millions. Et la capacité totale de stockage a été portée de 12 à 18 millions d'ouvrages.

Vous savez, monsieur le ministre, que le stockage dans les tours est critiqué par de nombreux chercheurs et scientifiques français et étrangers. Nous aurions souhaité, comme Mme de Panafieu, que cette question soit examinée objectivement par une commission de spécialistes français et étrangers, et que l'on sursoie à la réalisation du projet en attendant les conclusions de cette commission.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. L'accroissement des dépenses de fonctionnement des grands travaux risque de compromettre la parité Paris-province, indicateur auquel les élus de province sont particulièrement sensibles.

A cet égard, j'observe que les derniers budgets font apparaître un léger glissement en faveur de la province, sans qu'il soit encore assez accentué. Selon le rapport de M. Josselin, la part de Paris est passée de 1987 à 1989, toutes dépenses confondues, de 55,07 p. 100 à 53,70 p. 100 et celle de la province, hors Ile-de-France, de 33,74 p. 100 à 35,67 p. 100, ce qui laisse encore peu de place à la province.

M. Hervé de Charette. C'est bien peu de chose, en effet !

M. Jean-Paul Fuchs. La poursuite et l'amplification de l'effort en faveur du patrimoine amorcé par la loi de programme de 1988 est voire deuxième priorité. Je m'en réjouis en tant que rapporteur de cette loi, car la sauvegarde, la mise en valeur de notre patrimoine est un impératif national. Compte tenu de sa richesse et du rythme de dégradation des édifices, il serait sans doute nécessaire d'accroître cet effort, un effort économiquement intéressant, car le rapport entre dépenses et recettes est de un à six.

J'insisterai sur la nécessité de sauvegarder de nombreux monuments d'intérêt local situés en zone rurale : quelles suites ont été données au rapport Monnier ? J'ai noté avec intérêt que l'Etat dispose de 2 millions de francs pour participer à la restauration de près de 600 édifices ruraux non protégés. J'ai noté aussi, et d'autres l'ont dit avant moi, la persistance de forts crédits non consommés du chapitre « patrimoine monumental ». Ils atteignaient près de 600 millions de francs en 1989. Nous pensons, avec le rapporteur de la commission des finances, que le ministère devrait déléguer la maîtrise d'ouvrage en matière de monuments historiques aux collectivités locales, c'est-à-dire ramener la prise de décision à un niveau proche du monument à restaurer.

M. Edouard Landrain et M. Hervé de Charette. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Cette réforme permettrait de gagner du temps dans l'instruction des dossiers et contribuerait à une meilleure liquidation des dépenses.

M. Hervé de Charette. Excellent !

M. Jean-Paul Fuchs. Le développement des enseignements artistiques, particulièrement des enseignements musicaux, favorise l'égal accès à la culture des jeunes générations. Depuis plusieurs années, monsieur le ministre, vous avez, j'en conviens, mené de nombreuses actions dans ce domaine : construction de salles, aide à la musique rock et aux variétés, qui sont des facteurs d'animation locale et d'intégration sociale.

Les dotations de 1992 permettent de poursuivre l'effort pour l'enseignement spécialisé, pour la diffusion chorégraphique, pour le chant choral.

Pourtant, sur ces différents points, le budget ne nous donne pas satisfaction.

D'abord parce que les subventions pour les opéras de province n'augmentent que peu et que la subvention pour le seul Opéra de Paris est toujours cinq fois plus élevée que celle allouée à l'ensemble des treize opéras de province.

Ensuite parce que la loi de 1988, qui devait faire de l'enseignement artistique une des composantes essentielles du système éducatif, n'est pas réellement appliquée. L'amélioration n'est pas sensible dans le primaire et 11,65 p. 100 des heures d'éducation musicale ne sont toujours pas assurées dans les collèges. Quant aux lycées professionnels, la musique n'y a jamais été enseignée.

Enfin, les subventions destinées aux conservatoires de région et aux écoles nationales de musique seront identiques à celles de 1991. Nous sommes de plus en plus loin des 25 p. 100 du financement par l'Etat qui était votre objectif. A titre d'exemple, la subvention allouée à ma ville représente moins de 9 p. 100 des dépenses. La charge de la commune dépasse 8 millions de francs pour la seule école nationale de musique. L'impossibilité d'inscrire de nouveaux élèves touche surtout les enfants socialement défavorisés et aggrave les inégalités, parce que ceux-ci ne peuvent pas prendre de cours privés.

En réalité, c'est le problème de la déconcentration et de la décentralisation qui est ainsi posé.

Vous aviez déclaré en 1982 que la vraie finalité d'un ministère de la culture, c'est de dépérir et de disparaître. Actuellement, vous vous intéressez à tous les problèmes culturels. Les lois de décentralisation n'ont guère concerné le secteur culture. En matière de décentralisation et de déconcentration, la réflexion doit avancer. Il faut pouvoir répondre plus clairement à la question : qui fait quoi ?

L'Etat ne peut et ne doit pas tout faire. Il doit décentraliser, déléguer au maximum, se limiter à des interventions précises. Lesquelles ? En voici quelques-unes :

Réduire les inégalités géographiques et assurer le développement culturel des zones défavorisées ;

Soutenir la création artistique ;

Aider les disciplines culturelles qui ont le plus de difficultés et restent le moins accessibles à tous ;

Favoriser le pluralisme et l'esprit d'initiative, de responsabilité et d'innovation ;

Développer le mécénat en incitant le secteur privé à participer à l'action culturelle ;

Sauvegarder la culture nationale et faire prendre conscience de la culture européenne ;

Enfin, assurer le rayonnement de la France dans le monde.

Il s'agit, monsieur le ministre, de mieux définir les responsabilités qui incombent respectivement à l'Etat, aux communes, aux structures intercommunales, aux départements, aux régions.

Il s'agira de négocier avec chaque région des contrats de déconcentration et de décentralisation culturelles et évidemment de transférer des ressources financières pour compenser les responsabilités nouvelles.

M. Hervé de Charette et M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. J'aurais souhaité, monsieur le ministre, ajouter deux réflexions, mais je vois que le temps passe.

M. le président. En effet, et votre temps de parole est épuisé, monsieur Fuchs !

M. Jean-Paul Fuchs. J'évoquerai d'abord le rayonnement culturel de la France à l'étranger, pour vous faire part de la surprise qui est toujours la mienne devant l'insuffisance de notre action à l'étranger.

Ensuite, en ce qui concerne l'Europe de la culture, Jean Monnet disait déjà : « L'Europe sera culturelle ou ne se fera pas » : de fait, l'économie ne permet jamais de transcender les séparatismes nationaux. Seule la prise de conscience d'un fonds commun à défendre et à promouvoir peut y parvenir.

Monsieur le ministre, ce projet de budget contient indiscutablement des aspects positifs. Mais la place trop importante prise par les grands travaux et surtout la faiblesse des crédits

consacrés au domaine musical et à l'enseignement artistique nous empêcheront, si vous ne pouvez les abonder, d'approuver votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Hervé de Charette. Le ministre est parti ! Il ne peut pas vous répondre !

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux. Il va revenir, ne vous faites pas de souci !

M. Georges Hago. Pour être ministre, il n'en est pas moins homme ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Avec 12,9 milliards de francs, le budget de la culture augmente de 7,3 p. 100 contre 15,2 p. 100 l'an dernier. Comme vous l'avez dit vous-même, il constitue une nouvelle étape sur le chemin du 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Long, trop long chemin depuis l'époque de sa revendication – c'était en 1967 – par tout ce que la France comptait d'artistes, de militants culturels, d'associations, par les syndicats et les partis de gauche.

Le budget de ce qu'on appelait alors le ministère des affaires culturelles représentait 0,41 p. 100 du budget national. Ainsi, de De Gaulle à François Mitterrand, il aura fallu quatorze ans jusqu'en 1981 de gouvernements de droite, qui n'ont pas fait grand-chose, puis dix ans de présidence socialiste, au total près d'un quart de siècle, pour grignoter 0,59 p. 100 du budget de l'Etat.

Je ne veux pas négliger le progrès que cela représente. Ce serait nier l'action de tous ceux qui, par leurs luttes et leurs interventions, ont provoqué une incontestable prise de conscience du monde politique français pour la culture. Les communistes, vous le savez, y ont activement contribué.

Le chemin n'en a pas moins été trop long et on peut même douter que l'objectif ait été atteint. En 1967, en effet, le budget des affaires culturelles n'incluait pas les crédits importants qui sont aujourd'hui affectés aux grands travaux. Cela fait une sérieuse différence si on veut comparer ce qui est comparable. Cette année, par exemple, comme les précédentes, – d'autres orateurs l'ont dit à cette tribune – la nouvelle augmentation du budget va pour une large part aux grands travaux, en particulier à la Grande bibliothèque et au patrimoine. Le décalage demeure et même s'accroît avec tout le reste. Le spectacle vivant, notamment, mériterait une très forte augmentation de ses crédits.

Il ne faut donc pas s'étonner que, contrairement à l'autosatisfaction qui semble habiter le ministre, le sentiment gagne que quelque chose ne va pas dans la politique culturelle de la France. On l'a vu ces dernières semaines et hier encore avec l'importante manifestation des artistes, de tous les gens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.

Vous dites, monsieur le ministre : « C'est injuste, c'est un conflit entre les syndicats et le C.N.P.F., pas avec le Gouvernement. » C'est pourtant votre collègue du Gouvernement, Mme Aubry, qui, sur la question des ASSÉDIC, a jeté toute l'huile qu'elle pouvait sur le feu ! « Qu'on mette sur la table le dossier des artistes interprètes », a-t-elle demandé, affirmant que pour 500 millions de francs de cotisations, les artistes reçoivent plus de 2 milliards de francs de prestations. Et de conclure devant la presse : « Ce n'est pas acceptable, il faut modifier les règles qui permettent de frauder. »

C'est donc bien votre gouvernement, monsieur le ministre qui, en tirant les chiffres et en se faisant le porte-parole du patronat, a pris fait et cause contre le statut social des artistes. Ils ne s'y sont pas trompés. Si vous avez laissé vos fenêtres ouvertes, le 10 octobre, vous avez dû vous en convaincre.

Certes, devant la force de la protestation vous avez finalement apporté votre soutien au mouvement. Mais c'était tard et peu convaincant. Personne n'a, en effet, oublié non seulement votre responsabilité et celle de vos amis politiques dans la déréglementation de notre système audiovisuel, mais également votre comportement. C'est vous qui, en 1985, avez créé la Cinq, la première chaîne privée de télévision. Lorsqu'après 1986, la droite, poussant plus avant votre logique, a décidé de privatiser TF 1, vous étiez dans les manifestations de protestation. Mais, après 1988, vous vous êtes bien gardé

de réintégrer cette chaîne dans le service public. Permettez-moi de vous dire - j'espère ne pas vous offenser - qu'il y a dans cette attitude comme un défaut d'éthique qui n'est plus accepté.

D'autant que, lors de ces manifestations des artistes, c'est de votre gouvernement et de votre politique qu'il était question. « Ce que nous réclamons, ce n'est pas le droit au chômage mais au travail », « Nous défendons l'emploi artistique et l'identité culturelle de la France », pouvait-on lire sur de très nombreuses banderoles. C'est là l'essentiel.

Comment se fait-il que l'emploi artistique recule sans cesse dans notre pays ? Comment se fait-il que le cinéma stagne et perde constamment des parts de marché ? Comment se fait-il que le grand défi, à la fois national et européen, d'une production française de télévision susceptible de fournir des milliers d'heures de programmes, d'encourager toutes les coproductions et d'assurer des milliers d'emplois ne s'inscrive toujours pas comme la priorité des priorités d'un gouvernement qui doit défendre les intérêts de la France et de sa culture ?

En tout premier lieu, il y a, naturellement, les conséquences de l'aggravation brutale des inégalités sociales sur les pratiques culturelles des Français, sur la culture elle-même. Je vous rappelle à ce propos les conclusions d'une enquête de vos propres services : « L'évolution de la structure du public du théâtre, de la danse, des concerts de musique classique, des expositions et des musées montre que la part des cadres moyens, et surtout des cadres supérieurs et professions libérales, est plus importante qu'en 1973, alors qu'à l'inverse, celle des ouvriers a diminué ». Au total, poursuit ce document, « ce sont les trois principales attentes de la politique de démocratisation culturelle telle qu'elle était pensée dans les années soixante, une meilleure diffusion des pratiques, un renforcement du noyau des pratiquants réguliers et connaisseurs et un élargissement du public en direction des catégories les plus démunies culturellement, qui se trouvent déçues ».

Les causes de cette aggravation des inégalités sont connues, et parmi elles le chômage qui défigure tant de vies et notamment de jeunes vies. Presque 25 p. 100 des jeunes de quinze à vingt-quatre ans sont chômeurs et, pendant les neuf premiers mois qui suivent leur sortie du système scolaire, 43 p. 100 connaissent d'abord la galère des emplois précaires. Dans ces conditions, c'est toute la nation qu'on fait douter d'elle-même.

C'est pourquoi la comparaison avec l'ancienne revendication du 1 p. 100 pour la culture ne tient plus vraiment. Les urgences ne sont plus de même nature. La crise a tout aggravé, a cassé de nombreux atouts.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. L'objectif du 1 p. 100 étant atteint, il faut sans doute doubler la mise ! 2 p. 100 ? Pourquoi pas 10 p. 100 ?

M. Guy Hermier. Ce n'est pas une simple question de pourcentage, mais aussi une question d'orientation des crédits, donc de politique.

Or, votre politique, monsieur le ministre, loin d'en contre-carrer les conséquences négatives, ne cesse de creuser l'écart entre les besoins culturels que notre époque fait surgir et les moyens mis en œuvre pour les satisfaire.

La perte du goût de lire, le coût d'une place de cinéma, l'éloignement ou la fermeture des salles de cinéma en de nombreux départements, les difficultés de plusieurs maisons de la culture, de théâtres, de centres d'action culturelle de la décentralisation et surtout - et vous portez là une très lourde responsabilité - l'énorme rouleau compresseur de l'américanisation de la France massivement véhiculée par le grand diffuseur culturel qu'est la télévision, voilà quelques aspects de la crise de la culture qui prend la dimension d'une crise de civilisation et dont votre gouvernement porte une responsabilité essentielle. Vous persistez pourtant dans la même voie.

Je ne prendrai que quelques exemples. S'agit-il des enseignements artistiques ? Vous augmentez les crédits, c'est vrai. Mais, dans le même mouvement, vous fermez ou laissez fermer de nombreuses écoles d'art dans le pays. Partout, c'est l'objectif du partenariat, des sponsors qui transforment le plus possible les enseignements.

S'agit-il des professeurs de musique dans les conservatoires ? Vous connaissez leur action. Elle concerne leurs revenus, la qualité de l'enseignement et aussi le caractère permanent ou intermittent de leur activité. On revient à la question des ASSÉDIC.

S'agit-il de l'audiovisuel ? Votre gouvernement vient encore de s'illustrer en renonçant à se battre contre l'infâme réglementation américano-européenne baptisée « Télévision sans frontières ». Vous avez abandonné l'obligation faite aux chaînes de télévision sur le territoire français de diffuser au moins 50 p. 100 d'œuvres d'origine française. Ce sera désormais 40 p. 100. Pourquoi pas, demain, 30 p. 100 ou moins encore ? Sans parler de la volonté, toujours présente, d'imposer deux ou plusieurs coupures publicitaires par film.

S'agit-il du patrimoine ? Vous dites lui consacrer beaucoup d'argent, mais vous fermez les yeux lorsque l'on vend au plus offrant le fonctionnement du prestigieux palais des Papes d'Avignon !

Monsieur le ministre, ne vous étonnez pas, dans ces conditions que, face à ces démissions en chaîne, ces renoncements aux idéaux, aux combats, aux valeurs de la gauche, face à la logique cynique de l'argent, vous, votre gouvernement, votre politique, deveniez la cible des manifestations d'artistes. Des milliers d'intellectuels et de gens de culture vous reprochent de les avoir trompés, déçus. Certains se résignent, d'autres renoncent à leurs activités. Mais beaucoup décident de relever la tête face aux périls de toute sorte qui menacent désormais la France jusqu'à son identité même.

Parce que nous sommes résolument avec celles et ceux qui ont décidé de défendre notre culture et de faire vivre, par leur lutte, l'espoir qu'une autre politique est possible, nous ne voterons pas votre budget.

M. Michel Françaix. Dommage !

M. Jean-Paul Bret. Regrettable !

M. le président. La parole est à M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier MM. les rapporteurs d'avoir bien voulu présenter les grandes lignes du budget de la culture, m'épargnant ainsi d'accomplir la mission de présentation détaillée de ce document que nous avons eu l'occasion de discuter, au cours des débats qui se sont déroulés à la commission des finances et à la commission des affaires culturelles.

Je m'adresserai en particulier à M. Charles Josselin qui a exprimé un jugement positif sur ce budget ainsi que sur la politique culturelle et dont l'avis militait en faveur de l'adoption de ces crédits.

Quant à M. Bourg-Broc, je retiendrai de son intervention la phrase suivante qui, j'en suis sûr, fera une partie de sa gloire et mériterait de figurer dans les anthologies du débat parlementaire, des discussions budgétaires et des grandes paroles publiques : le budget de la culture - il faut avoir le courage de le dire, est « générateur de déficit budgétaire ». Gravons cette phrase dans notre mémoire !

Pour y répondre, je me contenterai de citer un grand auteur, qui fut un grand homme public de l'Amérique pionnière, Abraham Lincoln : « Si vous pensez que l'éducation est chère, essayez l'ignorance ! ». Peut-être, au fond, M. Bourg-Broc et quelques autres regrettent-ils que nous n'adoptions pas le modèle américain, celui d'aujourd'hui, hérité de M. Reagan qui a influencé tant de beaux esprits dans ce pays de nombreuses années durant - et non le modèle d'Abraham Lincoln ou de Franklin Roosevelt ! Peut-être regrettez-vous, monsieur Bourg-Broc, la situation qui est faite aujourd'hui au *Metropolitan Museum* de New York ? Ses crédits sont diminués de moitié : ce qui participe, sans doute, à la réduction du déficit budgétaire mais qui oblige ce musée à fermer près de la moitié de ses salles par roulement. Est-ce votre idéal ? Est-ce cela que vous souhaitez pour notre pays ?

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. La part respectivement faite au budget dit « normal » de la culture et au budget « grands travaux » a déjà été évoquée et il sera sans doute encore tout au long de ce débat.

Je revendique que le budget de la culture soit présenté, soutenu et défendu comme un tout indissociable. En permanence, depuis des années - ce n'est pas neuf -, j'entends critiquer, attaquer tel ou tel projet jusqu'au jour où ceux-là même qui l'ont condamné finissent par s'y rallier et par en louer l'architecture, la vitalité ou la modernité. Je pense au Louvre, mais aussi à d'autres réalisations.

Je ne citerai qu'un chiffre sur lequel je reviendrai un peu plus tard. Le total cumulé des moyens d'engagement en dépenses ordinaires et en autorisations de programme relatif à l'effort engagé par l'Etat depuis dix ans en matière culturelle se monte à 111 milliards de francs, dont 14 milliards pour les grands travaux, soit 13 p. 100.

Pour affiner l'appréciation et le jugement, il est nécessaire d'apporter des précisions sur ces 13 p. 100. Y figure, par exemple, la création de la Cité de la musique de La Villette. Fallait-il laisser l'ancien conservatoire supérieur de la rue de Madrid dans l'état de poussière, d'abandon, qui était le sien, les clainettistes gênant les violonistes et les conditions de travail étant indignes d'un grand établissement d'enseignement supérieur ? Cette opération a été glissée dans les grands travaux, elle aurait pu être financée sur le budget dit « normal » de la culture.

De même pour tout un ensemble de dépenses qui figurent dans le budget « grands travaux » et qui, en l'absence de ces derniers, auraient dû être prises en charge par le budget dit « normal » de la culture. Aurait-il fallu, pyramide ou non, laisser le Louvre en l'état, lui aussi, recouvert de poussière avec des salles à moitié fermées ? L'observation vaut pour la Bibliothèque nationale ainsi que pour d'autres équipements.

C'est précisément parce que nous avons eu soin de réserver chaque année une part spéciale à ces grands travaux que l'ensemble du budget dit « normal », progressant d'année en année, a pu réserver des crédits très importants à des actions de fond, à des actions en province.

M. Edouard Landrain. Ces crédits sont insuffisants !

M. le ministre de la culture et de la communication. Insuffisants peut-être, monsieur le député, mais permettez-moi de comparer avec des périodes antérieures. Je ne polémiquerai pas longtemps sur la période des deux années que nous avons évoquées, qui n'a pas été très faste pour les régions que vous représentez - je pourrai citer tout de même quelques exemples si vous le souhaitez. Mais je me contenterai de vous dire que les crédits pour la province ont été multipliés par trois en francs constants, au cours des dix dernières années ! Ce n'est pas rien !

Sous la froideur de ces chiffres, bouillonne l'ardeur de nos convictions. Nous faisons indubitablement preuve d'une obstination, d'une persévérance, d'un entêtement à accomplir ce que nous avons engagé sous l'impulsion du Président de la République. Peut-être existe-t-il deux conceptions des choses ? Si tel était le cas, je le regretterais, car il s'agit de domaines dans lesquels on rêverait que l'art, la culture, la beauté, l'exigence d'esthétique, l'intelligence soient au-dessus de tout, en particulier des conflits partisans qui font parfois fi des chiffres, des faits, des vérités.

Non, à nos yeux, la culture n'est pas un luxe ostentatoire ou un aimable divertissement ! Oui, à nos yeux, elle est un enjeu de civilisation, la pierre angulaire de la vitalité d'un pays et de sa capacité de renouvellement ! D'un même mouvement, elle doit joindre le respect pour l'héritage à la curiosité qui ouvre sur l'avenir.

Nous le sentons bien et quand je dis nous je pense non seulement aux dirigeants de ce pays mais aussi à une grande partie de notre peuple qui le sent également, l'exprime, le proclame : la culture est source de vie, pour nous-mêmes, pour notre pays, pour son rayonnement international. La culture joue le rôle d'un passeur de frontières. Elle suscite ces échanges et ces métissages dont l'alchimie permanente alimente la vie de l'esprit et l'évolution des hommes. La culture est également source de cohésion sociale dans notre société si fragmentée, si divisée, si heurtée, dans laquelle surgissent parfois des réactions particulières, partisans ou corporatistes.

Telle est notre conviction de base. C'est pourquoi, conscients que l'art et la culture constituent pour notre société un ciment, un levier, une source d'inspiration, un idéal, nous récusons les faux académismes ou les faux débats qui consistent à opposer en permanence la création au patrimoine, les arts savants et les arts populaires, la création et la diffusion.

Monsieur le député Hermier, renoncerez-vous au 1 p. 100, du budget de l'Etat, parce que cette ancienne revendication serait presque atteinte ? Certes je ne me plaindrais nullement que vous placiez vous-même un jour la barre plus haut, car je suis, sans doute comme vous, de ceux qui ne sont jamais satisfaits de l'œuvre accomplie en faveur des arts et de la culture. Mais, de grâce, ne rejetez pas cette revendication pour laquelle vous-même, Jean Vilar et tant d'autres se sont battus pendant des années, sous prétexte que nous frôlons ce pourcentage. Espérons que nous le franchirons l'année prochaine et que nous irons plus loin, éventuellement avec votre appui.

M. Guy Hermier. Je l'ai dit, monsieur le ministre, mais vous n'étiez pas là !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Trop facile ! Et ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la culture et de la communication. J'en prends acte, monsieur Hermier, et je m'en réjouis.

Si nous nous sommes battus, les uns et les autres, pour que l'effort de l'Etat soit accru, c'est parce que nous croyons, reprenant la formule de Montesquieu dans *L'Esprit des Lois*, qu'un gouvernement républicain a besoin de la toute-puissance de l'éducation. J'ajouterais : et de la culture.

Certes, disant cela, me reviennent aussitôt à l'esprit les observations de M. de Charette ou de tel autre député. A les entendre, je serais devenu une sorte de nouveau Jdanov - je n'en dis pas davantage - qui utiliserait les arts et la culture à des fins de propagande ou de prise en main de notre société. Néanmoins ce propos est tellement excessif, tellement contraire à la réalité qu'il suscitera immédiatement le scepticisme des députés ici présents, y compris chez ceux-là même qui profèrent de telles énormités.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Ils en sourient eux-mêmes !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mesdames, messieurs les députés, j'ordonnerai mon propos autour de trois thèmes, vous priant de m'excuser de n'être point exhaustif. En effet, le temps est limité, mais j'aurai, cet après-midi, l'occasion de répondre plus précisément à vos questions.

Trois thèmes résument notre action : la beauté, sous toutes ses formes, le partage de la passion de l'art, la rigueur de l'organisation et de la gestion du ministère de la culture pour satisfaire ces deux ambitions.

En ce qui concerne la première préoccupation - l'art, les arts, la beauté sous toutes ses formes - je me bome à mentionner quelques têtes de chapitre, afin de ne pas abuser de votre patience.

Nous sommes d'abord animés en permanence par le souci de favoriser l'émergence de nouveaux talents et de créer, dans ce pays, une atmosphère favorable au jaillissement et à la vitalité de la créativité, domaine par domaine.

En effet, chaque discipline mérite l'attention. Au nom de quoi sacrifierait-on telle discipline à telle autre ? Qu'on me le dise ! Certains nous reprochent de ne pas choisir. Ils ont tort ! Oui, nous choisissons ; nous choisissons que l'art, sous toutes ses formes, soit encouragé en France et sans complexe. Que ceux qui réclament je ne sais quel sacrifice d'une discipline au bénéfice d'une autre l'expriment clairement.

Pour la musique et la danse, l'augmentation des crédits sera de 4,3 p. 100. Il faut y ajouter les 200 millions de francs provenant de diverses directions du ministère qui apportent une contribution à la politique de la musique et de la danse.

Puisque le sujet a déjà été évoqué et qu'il le sera certainement encore, je veux parler de l'opéra. Sa subvention sera simplement actualisée en 1992, ainsi que je l'avais annoncé l'an dernier. J'indique à ceux qui, en permanence, tirent à boulets rouges contre cette institution qui se transforme, qui

est en pleine période d'ascension et de renouvellement, que le poids relatif de l'Opéra de Paris dans l'ensemble du budget de la direction de la musique du ministère de la culture a baissé d'année en année, passant de 44,5 p. 100 voici dix ans à 32,7 p. 100. La montée en puissance de la programmation musicale sera désormais financée essentiellement par l'accroissement des ressources propres.

Dans le même temps, notre tissu d'institutions musicales, grandes ou plus modestes, dans le reste du pays, se densifie. Nous accorderons un soutien accru de 20 millions de francs aux orchestres et formations lyriques en régions, et 1 million de francs à l'accueil des compositeurs en résidence. Nous consacrerons un effort nouveau au développement des centres chorégraphiques nationaux, à la consolidation de la situation des compagnies et des créateurs de chorégraphie, et à celle des institutions d'enseignement.

En trois ans le ministère de la culture aura accru de 30 p. 100 les moyens consacrés à la danse, essentiellement au profit de la province.

Pour cette autre discipline, cet autre art qu'est le cinéma, l'effort sera augmenté de 5 p. 100. Que ceux qui portent certaines appréciations veuillent bien comparer avec d'autres pays. Notre cinéma est le premier d'Europe ; notre cinéma national est même celui, j'ose le dire, qui fédère nos voisins. Ainsi la moitié des films de la sélection du festival de Cannes et le tiers de celle de Venise étaient des films français ou co-produits par la France.

Quant à la prétendue hémorragie des spectateurs et des salles, madame de Panafieu, vous devriez savoir que, pour la première fois depuis 1985, il s'est ouvert durant le premier semestre de 1991 davantage de salles qu'il ne s'en est fermé en France. Le cas est unique en Europe. Vous ne devriez pas ignorer non plus que, pour la première fois depuis sept ans, la fréquentation des salles s'est accrue de 1 p. 100 en 1990. Certes les résultats des sept premiers mois de l'année font état d'un retard non pas de 5 p. 100, mais de 2,7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Toutefois les chiffres du mois d'octobre donnent à penser que la situation aura tendance à s'améliorer au cours des semaines qui viennent. Nous espérons donc aboutir, à la fin de l'année, à un résultat proche de celui de l'an dernier. Malheureusement cela ne dépend ni d'un discours ministériel ni d'un débat au Parlement.

A propos des salles de cinéma, je vous rappelle, madame de Panafieu, puisque vous êtes conseillère de Paris, que l'Etat est tout à fait disposé à travailler, « main dans la main », avec la ville de Paris comme elle le fait avec toutes les villes et tous les départements de France qui le désirent, pour participer à des actions de rénovation ou de sauvegarde de salles de cinéma, notamment dans les quartiers populaires.

M. Jean-Paul Bret. Exactement !

M. le ministre de la culture et de la communication. Permettez-moi de souligner au passage que les seules salles de cinéma à avoir bénéficié de crédits publics à Paris les ont obtenus du centre national du cinéma ou du ministère de la culture. Tel a été le cas pour la reconstruction du cinéma Saint-Michel à Paris qui avait été l'objet d'un attentat terroriste et de quelques autres salles de cinéma d'art et d'essai.

Par ailleurs, ceux qui ont, avec un bel aplomb, formulé certaines allégations à propos des départements ruraux devraient se mettre en mémoire ce qui a été accompli dans le département du Gers avec l'aide du président du conseil général de ce département qui est l'un de vos collègues. Sans le plan d'action mené conjointement par l'Etat et le département (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste), il n'y aurait plus une seule salle de cinéma dans le Gers !

Désormais, non seulement à Auch, mais aussi dans les bourgs et dans les petits villages, grâce à des animateurs remarquables et au soutien constant du département la situation a changé. Que d'autres départements prennent exemple sur ceux du Gers ou du Tam, lequel a également consenti un effort semblable.

Je vous le dis, monsieur le député : nous sommes prêts et si votre département est décidé à engager une telle action...

M. Edouard Landrain. Il l'est !

M. Jean-Paul Bret. Vous vous déclarez prêt ici, mais pas là-bas !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... nous serons à ses côtés et nous donnerons le coup de main nécessaire pour sauvegarder des salles de cinéma, comme nous le faisons partout où s'affirme une volonté départementale ou communale.

Pour en terminer avec le cinéma, je tiens à souligner que l'accès au cinéma dans les communes rurales a connu une augmentation de 2,5 millions de spectateurs l'année dernière.

S'agissant du théâtre, il y aura consolidation du réseau des scènes nationales et si l'on constate une stabilisation de la croissance des concours publics, un effort particulier - plus 16 p. 100 - sera accompli en faveur des jeunes compagnies, celles qui promettent d'assurer progressivement la relève des générations.

Pour ce qui est du domaine des lettres, l'augmentation proposée permettra en particulier d'améliorer le soutien aux jeunes auteurs et la modernisation du réseau des librairies.

Le Centre Pompidou, quant à lui, va connaître une nouvelle phase, une nouvelle époque, prendre un nouveau départ, un nouveau souffle. Il aura un nouveau directeur, Dominique Bozo, homme qui, par ses expériences successives, pourra donner un nouvel élan, un prestige renouvelé à cette institution.

Je m'honore d'ailleurs au passage, puisque l'on évoque constamment les grands travaux, d'avoir été le ministre de la culture qui, chaque fois qu'il a été au Gouvernement, a donné un sérieux coup de main à la rénovation du Centre Pompidou, qu'il s'agisse du bâtiment ou des crédits de fonctionnement. L'année prochaine encore, nous allons dégager 72 millions de francs de crédits en sa faveur, en liaison avec la ville de Paris qui, une fois n'est pas coutume, contribuera...

M. Jean-Paul Bret. Aux caniveaux ?

M. le ministre de la culture et de la communication. ... à la rénovation de la place et à l'amélioration des espaces intérieurs.

Entre parenthèses, je me demande pourquoi - la raison est tellement étrange que je ne l'ai pas encore saisie mais on me l'expliquera peut-être un jour - les deux années noires sur le plan budgétaire pour le Centre Pompidou, je l'ai dit un jour à M. Ballardur, ont été 1987 et 1988.

Par ailleurs les crédits du ministère de la culture pour les formations artistiques dépasseront le milliard de francs en 1992, ce qui représente une progression de 7,4 p. 100 par rapport à 1991. Nous sommes même en avance sur la loi que certains ont citée, qui n'avait rien d'une loi de programmation, mais qui était plutôt une vague loi d'orientation comportant certains objectifs en annexe. Je l'ai trouvée dans le legs qui m'a été transmis en 1988. Soit, bonne idée ! Tout acte positif pour la culture mérite d'être salué, soutenu, encouragé et amplifié.

Nous respecterons donc ses engagements et nous ferons même mieux. Tel est d'ores et déjà le cas puisque les crédits du ministère de la culture pour les enseignements artistiques ont augmenté de 44 p. 100 depuis 1988, ce qui n'est pas rien ! Cela intéresse toute une série d'institutions tournées vers la formation de professionnels au plus haut niveau.

Parmi les grandes actions envisagées pour 1992, j'indique à M. Hermier qui a évoqué une prétendue destruction des écoles d'art, que figure la reconstruction à Limoges de l'école nationale des arts du feu. Dans le même genre de « destruction », monsieur le député Hermier, 10 millions de francs en autorisations de programme seront alloués à l'école régionale du Fresnoy située dans le Nord et spécialisée dans les arts visuels. Il faut sans doute y ajouter l'achèvement de la Cité de la musique sur l'enveloppe des grands travaux, le fonctionnement en régime de croisière de l'école nationale du patrimoine qui accueillera en permanence deux promotions et dont la subvention passera à 25 millions de francs, ainsi que l'accroissement des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement artistique spécialisés - conservatoires, écoles de musique, écoles d'art des collectivités locales - qui progresseront de 8,7 p. 100.

Il est également indéniable, Mme de Panafieu n'a pas tort, qu'un ministre de la culture ne saurait se limiter à ce qui est sa mission première, l'action de formation des artistes. Il doit également agir pour faire découvrir, pour faire aimer l'art, notamment aux enfants. De ce point de vue, la direction des Musées de France mène une action tout à fait remarquable.

A ce propos, je souhaiterais que, avant de s'exprimer, certains aillent au Louvre, à Saint-Etienne, à Marseille, à Lille ou dans de plus petits musées afin de voir les merveilles qu'accomplissent les conservateurs et les animateurs pour accueillir les enfants. Sait-on que deux millions d'enfants sont, chaque année, reçus dans les musées pour participer à des ateliers d'initiation et de découverte ? Cette action sera amplifiée en 1992.

Il convient d'y ajouter tous les jumelages réalisés entre entreprises culturelles et lycées, collèges ou établissements d'enseignement technique.

Quant à la formation des formateurs, ce n'est pas parce que le ministre de l'éducation nationale a transformé les écoles d'instituteurs en instituts plus larges que l'éducation artistique va disparaître des programmes. Je me permets de rappeler qu'il a fallu attendre 1983 avant qu'une formation artistique des élèves instituteurs soit prévue pour la première fois.

Non seulement M. Jospin ne ralentira pas le mouvement, mais il a bien l'intention de l'amplifier. Il serait évidemment bon que vous interrogiez M. Jospin sur ce sujet afin qu'il vous apporte des réponses complémentaires, mais, puisque certains remettent sans cesse l'éducation nationale en cause à ce sujet, je tiens à indiquer que nous sommes largement en avance par rapport aux objectifs fixés par ce qui n'a été, je le répète, qu'une simple loi et non une loi de programmation. Elle n'a d'ailleurs été suivie d'aucun effet budgétaire de la part de ceux-là mêmes qui l'avaient fait adopter.

Alors qu'elle prévoyait 100 millions de francs de plus par an en la matière pour l'éducation nationale, les augmentations ont été de 136 millions de francs en 1989, 392 millions de francs en 1990 et 270 millions de francs en 1991. La progression sera de 155 millions de francs en 1992. Où est le non-respect ? M. Jospin aura fait trois fois plus que ce qui avait été prévu dans cette loi que l'on veut aujourd'hui sacrifier en la présentant comme la Bible des Bibles, qui n'aurait pas été respectée par les hommes infidèles, ou les infidèles impies que nous sommes. *(Sourires.)*

Patrimoine : on a bien voulu reconnaître - donc, je n'en parlerai pas longuement - que le Gouvernement non seulement respectait ses engagements mais qu'il faisait mieux. Je me félicite que l'honnêteté intellectuelle soit au rendez-vous d'un débat à l'Assemblée nationale. Outre une augmentation de 10 p. 100, sans précédent, des crédits relatifs à la loi de programme, nous avons ajouté, à part, des crédits pour la rénovation des Tuileries et pour la restauration du Louvre.

Grands travaux, désastre national ? Monsieur Fuchs, je sais que vous êtes sincère lorsque vous défendez la province. Mais reconnaissez que ces grands travaux ont été une bénédiction pour la province !

Avec l'accord du Président de la République et des ministres des finances successifs, M. Biasini et moi avons inscrit dans l'enveloppe grands travaux, les crédits de la restauration du Louvre. Les travaux de la Cour carrée, de la Cour Napoléon, sans oublier les travaux d'archéologie qui sont d'une très grande ampleur, représentent près d'un milliard de francs. Ce qui équivaut à la quasi-totalité des crédits du budget annuel des monuments historiques il y a trois ou quatre ans.

Or, il eût fallu de toute façon entreprendre ces restaurations ! Nous ne pouvions garder ce Louvre noirâtre et triste dont les sculptures s'effritaient lamentablement ! Si l'opération du Grand Louvre n'avait pas existé, on aurait prélevé ces crédits sur le budget normal des monuments historiques, on aurait donc amputé les crédits destinés aux églises, aux cathédrales, aux monuments dispersés à travers la France. Et en parlant ainsi, au conditionnel, je ne raisonne pas dans l'abstrait, dans l'hypothétique. Car, lorsque la loi sur les monuments historiques a été votée sur la proposition de M. Chirac en 1987, le Gouvernement de l'époque a inclus, dans l'obligation qu'il avait souscrite, le montant de la restauration du Louvre, soit près de 100 millions de francs. A peine votée, la loi sur les monuments historiques se trouvait déjà amputée des crédits de restauration du Louvre. En 1988, dès que la responsabilité de ce ministère m'a été à nouveau confiée, en accord avec le Président, le ministre des finances et M. Biasini, il a été décidé de financer la restauration du Louvre par des crédits spéciaux.

Voilà un exemple parmi beaucoup d'autres - il faudra bien un jour être sur ce point encore plus précis - qui montre que non seulement les grands travaux n'ont en rien entamé notre action pour l'ensemble du pays mais, au contraire, ont favorisé des actions nouvelles un peu partout à travers la France.

Contrairement à la réputation que vous voulez me faire, madame de Panafieu - mais j'y suis habitué maintenant - l'administration est une de mes passions et je me bats, jour après jour, pour que notre administration, d'ailleurs animée par des hommes remarquables, puisse accomplir les missions qu'elle tient de la Constitution et, en particulier, du vote du budget par le Parlement. Aussi, comme vous - je ne me plains donc pas que vous le disiez publiquement, il faut que chacun l'entende - suis-je soucieux de l'exécution intégrale des budgets votés.

M. Thierry Maréchal. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous avez raison, laisser trainer les choses constitue un détournement de la volonté nationale, et le devoir des hauts responsables, notamment des ministres, est de veiller, jour après jour, à l'exécution du budget tel qu'il a été voté par le Parlement.

Beaucoup de progrès ont été accomplis pour l'exécution du budget des monuments historiques. C'est plus facile et plus rapide pour le titre V, car seul l'Etat est responsable, que pour le titre VI où des négociations sont indispensables afin de trouver un accord avec le département, la ville ou la collectivité. Si vos interpellations n'avaient été aussi véhémentes, je n'aurais pas à vous rappeler que l'année noire pour l'exécution du budget des monuments historiques - nous en subissons aujourd'hui encore les conséquences - ce fut l'année 1987, avec 655 millions de reports. Depuis 1988, je me flatte que, chaque année, le montant de l'exécution des autorisations de programme est supérieur d'au moins 15 p. 100 à l'autorisation que vous avez votée ici-même. J'ai bon espoir que nous puissions, l'année prochaine, éponger le reliquat que nous supportons depuis 1987.

D'autant que des mesures ont été prises. D'abord, la maîtrise d'ouvrage a été transférée aux propriétaires privés ou publics dans trois régions. J'en espère la généralisation. Ensuite, j'ai demandé au directeur du patrimoine de bien vouloir me soumettre, avant la fin de cette année, une série de réformes destinées à accélérer les procédures financières ou administratives. Mais ne manquez pas de m'alerter chaque fois que vous constaterez un retard anormal. Vous me rendrez service et, surtout, vous rendrez service à la collectivité nationale.

Archives : le projet des archives du monde du travail, à Roubaix, est en voie d'achèvement. L'entrée en activité de ce centre permettra enfin de sauver de la destruction des archives industrielles irremplaçables. Ces fonds d'un intérêt capital pour l'histoire économique et sociale de notre pays seront accessibles au plus grand nombre, grâce à un équipement qui, je crois, est unique en Europe.

Bibliothèques : l'année 1992 sera l'année de l'achèvement du grand programme des bibliothèques centrales de prêt. Quand on parle de l'insuffisance des crédits pour les bibliothèques de province, je me demande de quel pays l'on parle. Le gouvernement du général de Gaulle, en 1945, avait lancé un programme remarquable de bibliothèques centrales de prêt qui, dans chaque département, devaient desservir, par bibliobus, les petites villes et les campagnes. Quand je suis devenu ministre en 1988, la moitié des départements n'en était pas pourvu. Nous avons décidé de rattraper le temps perdu et d'accélérer la marche.

Au bout de dix ans, je peux dire : « mission accomplie ! ». En 1992, tous les départements disposeront de bibliothèques centrales de prêt, modernes et accessibles, et d'un véritable réseau départemental. On dénonce souvent le projet de Bibliothèque de France comme un projet encore une fois parisien. Mais, en l'occurrence, c'est par les villes, les campagnes et les départements que nous avons commencé. Lisez les rapports, écoutez les bibliothécaires et les experts : la France, en quelques années, a rattrapé son retard ; les bibliothèques des villes, des départements, et les bibliothèques plus modestes sont devenues des lieux accueillants.

Films : le plan de sauvegarde des films anciens sur support nitrate va être poursuivi. Nous avons décidé, avec le directeur du centre national de la cinématographie de gagner la

course contre la montre. Nous voulons sauver l'ensemble des films sur support nitrate et nous avons bon espoir qu'en multipliant par deux l'effort en 1992, nous réussirons à sauvegarder l'ensemble de ce patrimoine, l'objectif annuel étant de traiter - c'est un chiffre presque hallucinant - un million de mètres de pellicules.

Quant à la manifestation « ciné-mémoire », on peut en sourire. On peut rire de tout. Il n'empêche qu'elle a été l'occasion d'aiguiser la conscience publique en faveur du patrimoine cinématographique à travers la France entière et, par conséquent, de soutenir le service d'archives du film qui dans l'ombre, jour après jour, entreprend cette mission difficile et exaltante consistant à arracher à la mort les films de cinéma.

Les manifestations qui font appel aux citoyens, à leur amour du cinéma, de la musique ou de la lecture, contribuent aussi à encourager les agents du service public qui se dévouent, se « défontent », oserai-je dire, pour sauvegarder notre culture nationale.

Musées : en entendant les reproches qu'on nous fait à propos des musées de province, je me demande si nous vivons tous dans le même pays. Avons-nous les mêmes chiffres ? Ai-je confondu ? Ne suis-je pas victime d'une double ou d'une triple vue ? Le plan de cinq ans que nous avons mis au point en faveur des musées des collectivités locales et des musées associatifs, n'est-il qu'une annonce abstraite ? Et les 293 millions de francs d'autorisations de programme en 1992 ? Ces chiffres ne répondent-ils pas aux accusations injustes ? Je ne prétends pas pour autant que nous soyons les meilleurs. Pourtant, comparons !

De 1971 à 1981, la moyenne des crédits pour les musées de province, sur lesquels vous vous apitoyez tant, était, en francs constants, de 61 millions de francs par an. De 1982 à 1986, elle est passée à 201 millions de francs pour retomber en 1987-1988 - cela vous irrite, mais c'est la vérité - non pas à 66 millions - c'eût été trop - mais à 146 millions de francs. Depuis trois ans, la moyenne de ces crédits est remontée à 282 millions de francs.

Et derrière ces chiffres, voyons les réalités : deux cent cinquante chantiers de restauration ou de rénovation de musées. Hier, c'était Saint-Etienne, aujourd'hui, c'est Grenoble, demain, Lille, Lyon, le musée Matisse et tant d'autres, feront l'objet de rénovations ou de restaurations.

Je laisserai à M. Biasini le soin d'apporter des réponses précises sur les grands travaux. Je me permettrai une observation de caractère politique. Lorsque le Président Pompidou a conçu le centre Beaubourg, certains, au sein même de la majorité qui le soutenait, ont protesté, considérant le projet comme inutile et trop coûteux. François Mitterrand, alors premier secrétaire du parti socialiste, et moi-même, délégué pour la culture, avions, contre certains de nos amis, pris parti avec enthousiasme pour le centre Beaubourg. Vous aussi, monsieur Hermier. A gauche, nous avons toujours considéré, quelles que soient nos divergences, que tout acte positif pour la culture méritait d'être soutenu sans arrière-pensées. C'est ce que nous avons fait pour le centre Pompidou, parfois même contre vos propres amis, messieurs de l'opposition. Telle fut aussi notre attitude vis-à-vis des projets du Président Giscard d'Estaing, le projet du musée d'Orsay et celui du musée des sciences et des techniques.

Madame de Panafieu, vous qui voulez absolument opposer deux conceptions de la vie politique et de la vie publique, je vous l'accorde, nous avons en effet deux conceptions différentes. On ne change pas de langage selon que l'on est dans l'opposition ou au Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La cité de la musique de La Villette est en voie d'achèvement ce qui explique les autorisations de programme supplémentaires demandées. De même que pour le Grand Louvre dont les travaux de la deuxième phase d'aménagement ont commencé. M. Biasini répondra aux objections formulées contre la Bibliothèque de France. Notons tout de même que, parmi les crédits qui la concernent, figurent non seulement des crédits de construction, mais des crédits que, en toute hypothèse, un pays moderne et ambitieux dans les domaines du livre et de la culture, aurait dû inscrire à son budget. Je pense aux crédits inscrits pour ces grandes opérations immatérielles, purement intellectuelles, qui ne mettent en jeu ni béton, ni verre, ni fer, que sont les opérations de catalogue.

Le catalogue collectif national, qui est une grande œuvre, est en cours. Il fallait combler, par les acquisitions indispensables, d'ouvrages étrangers en particulier, les lacunes de

notre bibliothèque nationale. Ces crédits figurent au budget des grands travaux. Je ne tiens pas à polémiquer, mais je ferai remarquer que les signataires de certain texte ne se sont, étrangement, jamais inscrits au bas de nulle pétition réclamant à Mme Saunier-Seïté, que vous avez citée deux fois, qu'elle mette fin à la misère de la Bibliothèque nationale dans les années 1978-1980. Dans quel état se trouvait-elle pourtant, cette pauvre Bibliothèque nationale ! Aucune pétition n'en a demandé, à l'époque, la rénovation !

Au fond, sans vous l'avouer vraiment, est-ce bien l'architecture de la Grande Bibliothèque que vous contestez, ou sa direction intellectuelle ? N'est-ce pas plutôt l'affectation à une grande institution de la lecture publique, de la lecture, de sommes d'argent qui, en effet, ne sont pas minces mais qui ne sont pas non plus excessives...

M. Gilbert Gantier. Vous faites les questions et les réponses !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... si on les compare aux dépenses engagées pour la British Library de Londres ou à celles envisagées pour la rénovation de la Bibliothèque du Congrès aux Etats-Unis.

Souvenez-vous de l'état dans lequel les gouvernements que vous souteniez avaient laissé les bibliothèques universitaires. Vous attaquez beaucoup l'éducation nationale. Reconnaissez quand même que M. Jospin est le premier ministre de l'éducation nationale à décider de rattraper le retard et à y consacrer des crédits importants. Sans oublier l'état d'abandon dans lequel se trouvait la bibliothèque Doucet. De cela on ne parle pas ; on ne parle pas de la décision historique prise par le Président de regrouper l'ensemble des fonds d'histoire de l'art, bibliothèque Doucet, et ceux de la bibliothèque des musées de France qui se retrouveront bientôt dans l'actuelle Bibliothèque nationale et constitueront la bibliothèque d'histoire de l'art qui faisait cruellement défaut à notre pays.

Je me demande parfois si vous croyez vraiment que les livres, les archives, les documents précieux, les manuscrits méritent un véritable effort national. Notre réponse à nous est oui. Et je suis sûr que, lorsque ce projet sera achevé, certains de ceux qui protestent aujourd'hui constitueront un comité de défense pour la préservation de la Bibliothèque de France. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je n'évoque pas la coopération internationale, mais des questions porteront peut-être sur ce point.

Bref, notre première préoccupation concerne la beauté sous toutes ses formes. Aucune discipline de l'art ne devrait être sacrifiée. Un pays comme le nôtre se doit de les encourager toutes, simultanément, selon les moyens qui sont les siens.

Notre deuxième grande préoccupation, et je sais que l'idée est très controversée, c'est de tout faire pour faire partager cette passion, cet amour, ce goût pour les arts et la culture, et d'abord par l'élargissement des publics.

Nous voulons ainsi soutenir toutes les cultures.

La lutte contre toute forme d'exclusion culturelle s'effectue également dans le cadre de la politique de la ville.

Nous avons engagé, M. Delebarre et moi, une politique en profondeur d'intégration sociale dans les villes. L'année prochaine, les crédits d'intervention en faveur du développement culturel augmenteront de 9 p. 100 dans les quartiers déshérités. Ces moyens seront consacrés à la poursuite des programmes « quartiers d'été » et « quartiers lumière », à la construction de Zénith, dont huit seront ouverts ou en chantier en 1992, et au soutien aux petites salles, notamment dans les quartiers populaires.

Nous souhaitons par ailleurs, je le répète, atteindre non seulement les villes mais aussi les campagnes et, à ce sujet, j'ai parlé du cinéma et de la lecture.

Un mot à propos des monuments. Le chiffre cité par M. de Charette concernait les monuments non classés. Or toute une partie de nos crédits porte sur les monuments inscrits ou classés. Le sait-on ? J'ai réaffirmé dans une circulaire du mois de juillet dernier que les clés de répartition pour l'attribution des crédits des monuments historiques devaient tenir compte notamment de deux critères : l'importance du patrimoine, national ou international, et la capacité contributive de la commune. Et j'ai demandé que, pour les communes modestes disposant d'un patrimoine important, la participation de l'Etat puisse atteindre 80 p. 100 du coût des travaux. Si, en même temps, certaines communes sans le sou réussis-

sent à convaincre le département, la région, elle peuvent éventuellement obtenir de faire restaurer complètement leur patrimoine sans verser un centime.

Nous voulons enfin développer les pratiques amateurs : musique, théâtre...

Notre souci de faire partager l'amour de l'art se traduit, par ailleurs, par l'aménagement culturel du territoire.

De grandes opérations sont menées dans les régions - j'ai évoqué le musée Saint-Pierre à Lyon, le centre culturel Jean-Marie Tjibaou à Nouméa, la mise en valeur du Mont Beuvray - ces projets étant financés, je le signale, sur le budget des grands travaux !

Nous voulons en effet procéder à un rééquilibrage entre Paris et la province. Je l'ai déjà dit à propos de l'Opéra et on peut l'observer à propos de toutes les institutions : le poids relatif des institutions culturelles parisiennes a diminué au sein du budget de la culture. La part des régions françaises, hors Ile-de-France, dépassera probablement les 50 p. 100 en 1992. Les crédits en francs constants pour la province ont été triplés depuis 1981.

Il est vrai, monsieur Fuchs, que cet effort doit être complété.

L'Etat prend des mesures de délocalisation. J'y suis très favorable, mais elles se heurtent sur chaque dossier précis à des résistances. Ce n'est pas simple. Ce sont d'ailleurs les mêmes - je ne citerai personne mais je pense à un député de Paris qui n'est pas présent, ce n'est donc pas vous, madame de Panafieu ! - qui me reprochent de ne pas agir assez pour la province et qui prennent la tête de combats pour le maintien à Paris, comme par hasard dans leur circonscription, de telle institution dont nous envisageons le transfert dans une autre ville. C'est humain ! Je suis très favorable aux délocalisations et j'ai dit au Premier ministre que j'étais prêt à en proposer d'autres.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de la culture et de la communication. Mme Cresson a tout à fait raison de prendre des décisions courageuses et d'imposer aux ministres la délocalisation de toute une série d'institutions qui se trouvent à Paris ou en Ile-de-France.

Parallèlement, l'Etat a engagé un effort de déconcentration par le renforcement des directions régionales. Les effectifs diminuent au niveau national et ils augmentent à l'échelle régionale.

Deux mots sur les aspects humains. Les crédits, c'est important. L'effort matériel, cela compte. Mais ce qui compte aussi ce sont les personnes, les agents et tous ceux qui se dévouent pour la cause publique, souvent avec de faibles rémunérations. Nous nous sommes attachés depuis quelques années à transformer sensiblement les statuts de nos personnels. Ce fut le cas pour les conservateurs des musées, les conservateurs du patrimoine, et pour d'autres catégories.

Nous vous proposons d'améliorer, en 1992, la situation de personnels moins bien traités encore : ceux qui relèvent des métiers d'art et les techniciens des services culturels. Dans le même esprit, nous revaloriserons avec l'éducation nationale les statuts des personnels de bibliothèque, avec notamment l'alignement des carrières des conservateurs de bibliothèque sur celles des conservateurs du patrimoine. En même temps, viennent de se mettre en place, non sans polémique, comme il est normal, de nouveaux statuts pour les personnels territoriaux.

Un mot, parce qu'on ne comprendrait pas que je ne m'exprime pas sur ce sujet, des négociations concernant l'indemnisation du chômage.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Eh oui !

M. le ministre de la culture et de la communication. Un peu de bonne foi, monsieur Hennier ! De nombreux artistes ne se reconnaîtraient pas à travers vos propos !

D'abord, il faut situer les responsabilités de chacun. Ce n'est pas le Gouvernement qui fixe les indemnités. Celles-ci sont le fruit d'une négociation libre entre partenaires sociaux. Que dirait-on si le Gouvernement se substituait à telle ou telle organisation syndicale ? On crierait à l'immixtion ! Je ne pense pas que vous souhaitiez que j'ampute une partie de ces crédits pour les reverser à je ne sais qui d'ailleurs !

Mon seul pouvoir est de m'exprimer et je l'ai fait clairement. Je n'accepte pas qu'on oppose les propos de Martine Aubry, qui a peut-être été mal comprise, à ceux du ministre de la culture. Nous nous sommes exprimés chacun avec nos mots mais d'une même voix : libre négociation entre partenaires sociaux ; reconnaissance du caractère spécifique des professions du spectacle, lié aux fluctuations de ces métiers ; maintien du système d'indemnisation dans le cadre du régime général de la solidarité interprofessionnelle.

Il y a cinq ans, des controverses avaient déjà surgi. Il est normal que les artistes fassent entendre fortement leur voix et je ne m'en plaindrai pas. Aujourd'hui, des discussions sont ouvertes et mon vœu le plus cher est que l'on réussisse à trouver un accord.

Au fond, si le débat n'était pas principalement budgétaire, c'est sur ces points que j'aurais dû m'exprimer. Après tout, indépendamment des intentions, des chiffres, des statistiques, la question qui compte, c'est de savoir si ce qui a été entrepris - pas seulement par l'Etat, mais aujourd'hui, Dieu merci, par des municipalités, des départements, des régions, des entreprises privées, des particuliers - a porté ses fruits.

Nous avons pu, ensemble, faire bouger les choses. Mon témoignage, évidemment, peut être suspect mais les maires des villes de France qui travaillent la main dans la main avec le ministère de la culture, quelle que soit leur appartenance politique, en portent eux-mêmes témoignage. Je n'ai nulle crainte de me rendre à Lyon ou à Marseille, à Grenoble ou à Lille. Que le maire soit de droite ou de gauche, je sais qu'il le constatera avec bonne foi.

Nous assistons, en effet, à un réveil culturel profond du pays, pas seulement des grandes villes, mais des villes plus modestes et des campagnes.

Ce qui est également très important pour l'avenir de notre pays, pour ceux qui nous succéderont, c'est que le renouvellement des générations est en marche. La source ne s'est pas tarie. Il n'y a pas eu rupture. Discipline par discipline, on pourrait donner les noms des nouveaux écrivains, des jeunes cinéastes, des jeunes chorégraphes, des peintres, des sculpteurs, qui viennent enrichir la vie intellectuelle et artistique nationale. Nous avons ainsi, à notre manière, avec beaucoup d'autres, contribué à un certain rayonnement intellectuel du pays.

J'ai été un peu vif dans mes réponses. Je n'ai naturellement souhaité blesser personne mais simplement rétablir ce que je crois être la vérité des faits et des chiffres. Cela dit, nous avons encore beaucoup à faire et je suis très insatisfait. C'est la raison pour laquelle, et un instant je deviens homme du Gouvernement, il nous faut encore quelques années pour parachever une tâche qui, par définition, est infinie. Merci à vous tous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux grands travaux.

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, le ministre de la culture, M. Jack Lang, a tout dit sur le budget de la culture. Je voudrais personnellement apporter quelques précisions sur un sujet à la mode et très controversé, celui de la Bibliothèque de France.

M. Bourg-Broc s'interroge notamment sur les conditions de réalisation de cette bibliothèque. J'en suis responsable : à ce titre, je veux donner mon point de vue le plus honnête et le plus objectif.

Les deux reproches principaux portent sur la hâte excessive que nous mettons à réaliser ce projet et, d'une manière plus formelle, sur l'architecture et sur les tours.

Ce projet de réfection de la Bibliothèque nationale est un projet que M. Le Roy Ladurie qualifie de totalement légitime. Il est, en effet, réclamé depuis bien longtemps. Les gouvernements successifs ont tous considéré qu'il était nécessaire de refaire la Bibliothèque nationale. Lorsque M. le Président de la République m'a chargé du dossier, il était on ne peut plus au point. Les rapports étaient faits, notamment celui de M. Beck, qui a initié cette entreprise.

Le gouvernement de M. Chirac et M. Léotard en particulier ont décidé de construire une nouvelle Bibliothèque nationale. Le Président de la République a repris ce projet et l'a annoncé publiquement le 14 juillet 1988. Le concours sur le parti d'architecture a été jugé en avril 1989.

Il y a donc eu une longue préparation et, si les travaux se sont poursuivis afin de perfectionner le contenu de la Bibliothèque, le contenant lui-même était arrêté. Entre la définition du projet de Dominique Perrault présenté au concours en avril 1989 et les plans définitifs, il y a eu en effet à peine 5 000 mètres carrés de différence. Le contenu est mieux localisé et on tient mieux compte des diverses exigences.

Plus de 300 experts ont étudié ce projet, y compris M. Leighton, le fameux expert américain, auquel on prête des propos qui ne sont que de circonstance, alors qu'il n'a pas étudié le projet de près. Il a d'ailleurs reconnu qu'il n'avait donné qu'une image générale ne tenant pas compte de l'évolution du projet.

Je peux donc vous affirmer que le projet de Dominique Perrault est un projet concerté, étudié, sur lequel les meilleurs esprits se sont penchés. S'il défie un peu la tradition, ce n'est absolument pas au mépris des nécessités d'une bibliothèque.

La Bibliothèque nationale est totalement associée à son étude. M. Le Roy Ladurie et ses collaborateurs participent quotidiennement aux réflexions. Il n'y a pas de différence de point de vue ou de conception entre les uns et les autres. Pour nous tous, cette bibliothèque doit être construite et le projet de M. Dominique Perrault répond à notre volonté d'avoir une bibliothèque du présent et surtout du futur et non du passé.

L'exemple anglais est un bon exemple de marche lente. Après vingt-six ans de travaux, les Anglais vont ouvrir leur bibliothèque l'année prochaine. Première surprise : elle sera saturée au moment où elle s'ouvrira car, pour avoir voulu faire des économies, les Anglais ont rogné sur les surfaces et ils doivent maintenant en prévoir une autre. Deuxième surprise, ô combien mauvaise : cette bibliothèque leur revient un tiers de plus que la nôtre au mètre carré. À condition de respecter les prix : mais mon rôle est de les faire respecter, j'ai appris à le faire, et l'enveloppe consacrée à la bibliothèque sera tenue.

Il n'y a donc aucune hâte. Il s'agit simplement d'être efficace car je ne crois pas qu'on gagne à trainer dans la réalisation. L'évolution de la conjoncture politique, en provoquant des attermoissements qui sont le fait de tout le monde, entraîne des surcoûts intolérables.

Aller vite, sans négliger les études nécessaires et avec un travail collectif cohérent, est un avantage plutôt qu'une difficulté supplémentaire. Il faut se féliciter que le Président de la République, en garantissant au Gouvernement que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, nous permette de venir à bout de ce projet, dont le contenu devra en tout état de cause évoluer avec l'expérience. Mais au moment où elle sera livrée, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1995, la bibliothèque constituera alors un équipement extraordinaire qui, en plus, sera architecturalement une réussite.

N'oublions pas qu'il constituera, pour la rénovation du 13^e arrondissement de Paris un élément majeur et que la petite forêt d'un hectare qu'il créera au milieu de ce quartier sera une innovation certainement appréciée par tous ceux qui défendent les arbres aujourd'hui.

Le technicien que je suis dans cette affaire peut vous garantir que la rapidité de l'exécution ne va pas au mépris de la qualité de la concertation. Tous ceux qui voulaient vraiment être entendus l'ont été et le seront tout le temps.

Le problème d'une bibliothèque, c'est qu'elle doit recevoir à la fois des livres et des lecteurs. Nous étions partis sur un nombre de livres plus limité en fonction de la césure temporelle initialement proposée. Cette hypothèse ayant été repoussée par les chercheurs, il a fallu intégrer la totalité des livres de la Bibliothèque nationale dans le projet de nouvelle bibliothèque. Cela nous a conduits non pas à gonfler, mais à serrer davantage les diverses données du parti architectural. Mais le parti lui-même n'a pas changé. Dire qu'il a évolué sans cesse est une contre-vérité. Il y a toujours des lecteurs installés autour d'un cloître complanté et des livres qui sont, pour une grande part, conservés dans des tours.

J'en arrive, justement, au problème des tours. J'avais l'avantage d'être un ignorant absolu dans ce domaine. Je ne connaissais pas particulièrement le domaine des bibliothèques. J'ai donc dû partir de zéro. Si je parle de mon ignorance, ce n'est pas pour m'en vanter, mais pour vous aider à faire, comme je l'ai fait, le chemin qui m'a conduit au soutien absolu du parti d'aujourd'hui.

J'ai pris l'affaire à zéro et je me suis dit : quel est le problème ? Conserver des livres : il y en a onze millions à la Bibliothèque nationale, à un million près. Comme il est nécessaire de prévoir, que nous ne voulons pas d'une bibliothèque qui sera saturée dès l'ouverture, mais qui serve pour le futur, il faut tabler sur des données raisonnables d'évolution sur une quarantaine d'années. On peut imaginer que, d'ici là, les procédés de conservation des livres évolueront et que d'autres solutions pourront être trouvées, notamment par le logement à l'extérieur de livres qui sont moins utilisés que d'autres, mais les chercheurs d'aujourd'hui ne veulent pas entendre parler de cette solution.

On en arrive ainsi à retenir le chiffre de vingt millions de livres pour lesquels il aurait été nécessaire, si l'on avait voulu accepter un parti de conservation en profondeur, de disposer de neuf hectares.

Neuf hectares rien que pour le bâtiment, ce n'était pas possible à Paris. Le maire de Paris, en donnant un terrain de sept hectares au centre de la Z.A.C., a fait un don très estimable et permis la réalisation de la nouvelle bibliothèque, et nous ne pouvions pas demander l'extension infinie de ces sept hectares.

En s'en tenant aux dimensions du projet d'aujourd'hui, il aurait fallu, compte tenu des contraintes techniques, creuser sur huit niveaux. Que l'on me dise, dès lors qu'il faut loger les livres sur des étages superposés, la différence qu'il y a entre huit niveaux en sous-sol et huit étages en hauteur, sinon pour les bibliothécaires qui, eux, travailleront à la lumière au lieu de travailler dans les caves ? Veut-on perpétuer l'image des « rats de bibliothèque » ?

On ne connaissait pas les tours quand Colbert a construit sa bibliothèque. Aujourd'hui, cette technique est connue. De plus, le terrain est cher. Je ne vois pas en quoi stocker des livres dans des tours peut être préjudiciable à leur conservation.

On m'objecte que ce seront des tours de verre. Et alors ? Ces tours seront construites selon la technique de la « double peau », qui assure des garanties absolues de climatisation et de maintien des niveaux d'hygrométrie ; on maîtrise mieux aujourd'hui la climatisation en hauteur que la climatisation en sous-sol.

Les tours seront de vingt-quatre étages. Six niveaux seront occupés par les bureaux et deux, au sommet, par les équipements techniques. Les livres seront conservés entre les septième et vingt-deuxième niveaux, dans des conteneurs de deux cents mètres carrés que les conditions de sécurité exigeraient de toute façon d'avoir en sous-sol.

Où est la différence, sinon que, techniquement, d'après les garanties que l'on me donne, il n'y aura besoin que de quatre postes de climatisation dans les quatre tours, alors qu'il en faudrait seize en sous-sol ? On me dit même que j'économiserai, avec les tours, le prix de la dépollution puisque l'air sera capté à quatre-vingt-dix mètres de hauteur, donc au-dessus des couches polluées, alors qu'un stockage en sous-sol exigerait neuf centres de dépollution. J'ajoute que le coût de la climatisation dans les tours ne représente que 0,3 p. 100 du coût de fonctionnement du bâtiment.

Je le répète en mon âme et conscience, il n'y a pas de problème de tours. Insister sur ce point est un défi au bon sens technique.

On me rétorque enfin qu'en Amérique, on ne construit plus de tours. Qu'en sait-on ? Je vous affirme qu'à Montréal, le bâtiment de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec sera une tour, et 70 p. 100 des bibliothécaires de la province se sont prononcés pour cette solution. Que voulez-vous, ils préfèrent travailler au plein jour que dans des caves !

À Bordeaux, j'ai participé récemment à l'inauguration de ce qui est peut-être la plus moderne bibliothèque du monde aujourd'hui, même si dans six mois, il y en aura sans doute une autre plus moderne encore. Or, les livres y sont conservés dans des immeubles de verre à double peau, selon la technique retenue pour la Bibliothèque de France, entre le niveau IV et le niveau IX.

Pourquoi, dans les conditions, parle-t-on autant des problèmes que poseraient les tours ? Parce que, je suis bien placé pour le savoir, tout ce qui est neuf effraie, parce que la Bibliothèque nationale vit sur des traditions. Elle vit inconfortablement, mais les gens s'habituent à l'inconfort. Six cents chercheurs séjournent constamment dans la Bibliothèque nationale. Ils y ont leurs habitudes, s'y sentent chez eux. Et voilà que subitement, on les projette dans un immeuble ultra-moderne ! Et surtout, cet immeuble ultra-moderne comporte une innovation, voulue par le Président de la République : il sera une bibliothèque ouverte à tous les publics !

Les chercheurs seront installés dans des conditions de confort exceptionnel, avec des postes de lecture luxueux, qui seront aménagés progressivement. Ils n'ont pas matière à se plaindre, sinon par peur de l'inconnu, peur de la rupture avec une tradition qui dure depuis des siècles.

Je puis vous affirmer sans fausse honte, moi qui fais de l'action culturelle depuis trente ans et qui m'honore d'avoir contribué au démarrage d'une pratique, tout à l'honneur de la V^e République, qui consiste à ouvrir au plus grand nombre les biens fondamentaux de notre culture, que je travaille à la réalisation de la Bibliothèque de France, à la demande du Président de la République, avec une grande fierté. Et croyez que la France entière en sera très fière et très heureuse.

Encore une fois, il n'y a pas de problème technique et, s'il s'en posait, nous sommes là pour les résoudre. Nous sommes tout de même en mesure de résoudre les problèmes simples ! Je le dis avec beaucoup de foi, vous le sentez bien : s'il est une œuvre qui intéresse tous les Français, une œuvre qui concerne tout le monde et que le Président de la République a voulu ouverte à tous, c'est bien cette bibliothèque. Je vous assure qu'elle sera construite dans les délais, suivant des méthodes unanimement approuvées et grâce à une volonté finalement unanime, car personne ne conteste la légitimité de cette réalisation.

Il se pose, c'est vrai, des problèmes d'information, mais un nouveau débat va s'ouvrir au sein du conseil supérieur des bibliothèques et je peux vous affirmer que je n'ai vu aucun interlocuteur qui, après s'être clairement expliqué et après avoir entendu les explications techniques et scientifiques qu'il demandait, ne reconnaisse finalement que le projet est bon.

Voilà ce que je tenais, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, à vous dire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : culture (suite) :

Annexe n° 9. - M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome VIII, de M. Bruno Bourg-Broc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Culture et communication : communication, lignes 48 et 49 de l'état E et article 62 :

Annexe n° 10. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome IX, de M. Bernard Schreiner (Yvelines), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2257, tome IX (culture et communication), de M. Michel Vauzelle, au nom de la commission des affaires étrangères.

Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com